

L'option souveraineté-association fait un bond de 58 % à 67 % au Québec

Pierre O'Neill

LE SENTIMENT nationaliste québécois connaît une nouvelle vigueur au lendemain des nouvelles propositions constitutionnelles d'Ottawa. Effectuant un bond de neuf points dans la faveur populaire, la thèse souverainiste recueille maintenant l'appui de plus des deux tiers des Québécois qui sont par ailleurs massivement

opposés à céder des pouvoirs économiques au gouvernement fédéral. Réalisé du 25 au 29 septembre auprès de 887 Québécois pour le compte du DEVOIR et de Newswatch (CBC), le sondage de la firme Multi Réso a permis de constater un sensible réaménagement de l'opinion publique à l'égard des options qui alimentent le débat constitutionnel : 67,3 % des personnes interrogées se sont déclarées favorables à la sou-

veraineté-association, 58,9 % au fédéralisme renouvelé agrémenté de la reconnaissance du caractère distinct et 49,3 % à l'indépendance. Un sondage mené en mai dernier par Multi Réso indiquait que seulement 58,4 % des Québécois appuyaient la souveraineté-association.

C'est immédiatement après la conférence de presse du premier ministre Robert Bourassa, mercredi dernier, que Multi Réso a amorcé la

cueillette des données, consacrant une part importante des entrevues téléphoniques à vérifier la réaction des Québécois aux offres fédérales. À mesure que l'enquête d'opinion progressait, les sondeurs constataient que le rejet des Québécois s'exprimait avec plus de force. Tout en notant le taux élevé d'indécis (44,3 %), la proportion de ceux qui s'opposent aux offres (39,6 %) représente plus du double du pourcentage

de répondants qui y sont défavorables (16,1 %).

La déception collective que le projet de réforme constitutionnelle des conservateurs a générée se conjugue toutefois à des degrés divers, selon l'enjeu. Ainsi, 74,4 % des Québécois désapprouvent l'idée de consentir de nouveaux pouvoirs économiques à Ottawa. Mais convaincus de la nécessité de renforcer l'union économique, ils sont tout aussi massive-

ment favorables (73,4 %) à la notion de libre circulation des produits et services entre les provinces.

Pour l'ensemble du dossier, l'entente du lac Meech demeure le point de référence sur lequel l'opinion publique fonde son jugement. Par comparaison, 35 % des Québécois jugent les offres fédérales moins avantageuses, 11 % les considèrent aussi avantageuses et seulement 7,9 % les

Voir page A-4: L'option

SOCIÉTÉ



Michèle Thibodeau-Deguire, directrice de Centraide

Objectif : 24,5 millions \$

Des centaines de ballons lancés dans le ciel montréalais hier ont amorcé la campagne annuelle de souscription de Centraide. Objectif 24,5 millions \$ (8,5 % de plus que l'année dernière), pour venir en aide aux démunis, malgré (ou à cause de) la récession. Mais qui sont les gens derrière Centraide, et où va l'argent? Nos articles en page B-1.

Coup d'État en Haïti

Le président Aristide arrêté

d'après Reuter et AFP

PORT-AU-PRINCE — Le président haïtien, Jean-Bertrand Aristide, a été enlevé manu militari de son palais hier et conduit au quartier général de l'armée, à la faveur d'un coup d'État aux origines encore confuses et qui avait fait au moins 30 morts et 100 blessés au moment de mettre sous presse, hier soir.

« Ils voulaient le lyncher mais au lieu de cela, ils l'ont emmené au quartier général », a-t-on déclaré.

Des tirs nourris ont été entendus en fin d'après-midi autour du palais présidentiel, en face du quartier général de l'armée au moment où les soldats rebelles s'emparaient du président, a-t-on précisé de source gouvernementale.

Par ailleurs, un opposant historique à la dictature des Duvalier, le pasteur Sylvio Claude, a été tué par le supplice du collier (un pneu enflammé autour du cou) dans le sud du pays. Sylvio Claude, qui était également passé à l'opposition contre le gouvernement Aristide, présidait le Parti démocrate-chrétien haïtien (PDCH) et s'était présenté aux élections présidentielles de 1987 et de décembre 1990, remportées par le père Aristide.

L'ex-chef des tontons macoutes, le Dr Roger Lafontant, qui a longtemps vécu à Montréal et dont la famille vit toujours ici, aurait été abattu dans la prison où il était détenu.

On ignore toutefois si l'ensemble de l'armée a appuyé la tentative de coup d'État contre le père Jean-Bertrand Aristide.

Le premier ministre, René Prével, a imputé la rébellion à d'ex-membres des tontons macoutes désireux de rétablir leur pouvoir perdu après la chute du régime Duvalier en février 1986.

Dans l'après-midi, Jean-Bertrand Aristide, qui était devenu en décembre dernier le premier président démocratiquement élu en Haïti, s'était rendu au palais présidentiel en compagnie d'un petit groupe de soldats et de policiers qui lui étaient restés fidèles, a rapporté Radio-France internationale.

Toute la journée, des fusillades ont éclaté dans la ville. La rébellion aurait fait au moins 30 morts et une centaine de blessés, selon les habitants de Port-au-Prince dont l'aéroport a été fermé.

Alors qu'une grande confusion régnait à Port-au-Prince, une des rares stations privées fonctionnant encore,

Voir page A-4: Coup



Une Haïtienne de Miami, en Floride, ne cachait pas sa colère, hier, au cours d'une manifestation contre le coup d'État et l'arrestation du père Aristide.

Ottawa ressort sa loi contre ses employés

d'après la Presse Canadienne

L'ALLIANCE de la fonction publique du Canada annoncera demain si ses 110 000 membres respecteront l'ordre de retour au travail contenu dans la loi spéciale que le Parlement fédéral devrait avoir adoptée d'ici le début de la semaine prochaine.

Hier, la Chambre a repris l'étude de la mesure législative — la 19e en 25 ans — tandis que le gouvernement et la direction syndicale haussaient le ton, s'accusant mutuellement de mauvaise foi. Après une trêve stérile d'une semaine, le conflit a donc repris de plus belle entre Ottawa et ses employés.

Selon diverses sources, près de 60 % des fonctionnaires ayant droit de grève ne sont pas entrés au travail hier, grippant la machine gouvernementale un peu partout au pays.

« Geste regrettable », a dit le ministre en soutenant que « des services essentiels à la santé et à la sécurité des citoyens sont touchés ». Il a cité le cas d'une douzaine d'infirmières et 51 employés qui étaient de corvée aux services essentiels à l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue et qui n'ont pas pu entrer au travail.

Ailleurs au pays, le trafic aux aéroports de Québec, Saint John (Terre-Neuve) et Victoria a été perturbé tandis que le port de Vancouver était fermé. Des piquets de grève étaient montés un peu partout devant tous les édifices gouvernementaux. Les fermiers de l'Ouest canadien perdent 36 millions \$ par semaine si les grains ne sont pas sortis des silos et mis sur les trains en partance vers les ports canadiens.

À la reprise du débat en comité plénier à la Chambre des communes,

Voir page A-4: Ottawa

Québec entend financer les projets plutôt que les groupes environnementaux

Louis-Gilles Francoeur

LES MILIEUX de l'environnement se mobilisent présentement contre la nouvelle politique du ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, qui veut remplacer le financement statutaire en place par un système basé sur l'approbation de projets.

Il y a quelques mois, Québec annonçait que l'aide aux 700 groupes environnementaux serait de 1 million \$ en 1991, ce qui représentait, en réalité, environ 500 000 \$ de plus que par le passé. La nouvelle a amené plusieurs groupes à respirer d'aise devant la perspective de mettre fin quelque peu au régime famélique que leur impose une société qui aime les entendre, mais pas les financer et dans laquelle les entreprises financent... leur propre groupe environnemental. L'annonce des nouvelles règles a mis littéralement le feu aux poudres dans l'ensemble des régions du Québec.

Les projets qui seront soumis au ministre devront « être limités dans le temps » et prévoir une association avec d'autres intervenants du milieu. Le programme n'octroiera pas plus de 35 000 \$ à un groupe, quel que soit le nombre de projets soumis.

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), qui regroupe 103 associations en région, et le tout nouveau Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement, qui refont surface au Québec avec déjà plus de 225 groupes affiliés, ainsi que la Société pour vaincre la pollution ont émis hier de sérieuses réserves sur ce mode de financement.

Le président du Regroupement national des CRE, M. Marc Turgeon, précise que les Conseils de l'environnement, qui naissent partout en province depuis six mois, ont présenté au ministre un « projet normatif de financement » qui aurait défini ce dernier par des critères objectifs et

Voir page A-4: Québec

La RIO envisage des poursuites

Laurent Soumis

PENDANT que l'opposition officielle réclame une commission parlementaire sur l'avenir des installations olympiques, la RIO étudie la possibilité d'entreprendre des recours contre les firmes d'ingénierie et de construction impliquées dans l'effondrement, le 13 septembre dernier, d'une poutre de 55 tonnes au Stade olympique.

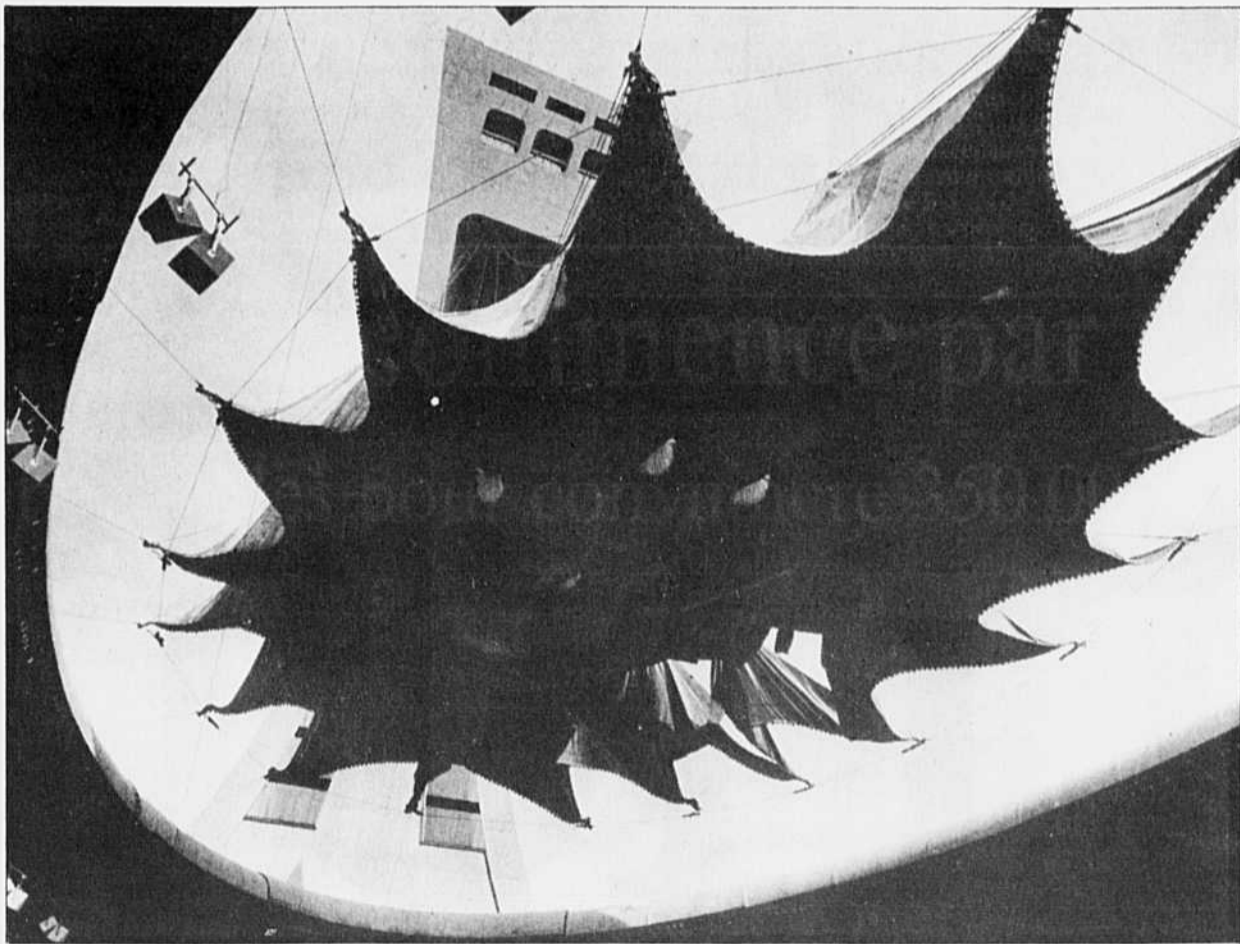
Le 20 septembre dernier, une contre-expertise réalisée à la demande du ministre responsable de la Régie des installations olympiques (RIO) par les firmes Beauchemin, Beaton, Lapointe (BBL) et Beaulieu, Poulin, Robitaille (BPR) concluait qu'une mauvaise soudure des barres d'ancrage de la poutre était à l'origine de l'effondrement.

Le rapport signalait en outre que les travaux de construction n'étaient

pas conformes aux plans originaux, bien que cela soit sans rapport avec l'effondrement, selon les experts.

Compte tenu de l'importance des sommes en jeu — le ministre André Vallerand a déjà évoqué une facture de 10 millions \$ en travaux de réparation et pertes de revenus à la suite de la fermeture du stade — la RIO examine actuellement les possibilités de recours contre les firmes impliquées.

Voir page A-4: La RIO



Alors que la RIO songe à des poursuites pour la poutre tombée le 15 septembre dernier, la toile du stade, déchirée en deux plaies béantes (au centre), a été descendue, hier, pour être recousue au prix de 1,5 million. On a alors découvert d'autres déchirures plus petites.



Martin Drainville et Pascale Montpetit.

Grand coup de théâtre au TNM

Robert Lévesque

UN GRAND COUP de théâtre au Nouveau Monde. Soudain, 23 ans après sa création dans un théâtre d'été de Sainte-Agathe, *Ines Pérée et Inat Tendu*, de Réjean Ducharme, éclate sur une grande scène comme un pur morceau de théâtre, ou un morceau de théâtre pur, et apparaît, plus encore que *HA HA!* peut-être, comme le grand geste théâtral de cet auteur secret qui a cessé d'écrire pour le théâtre, et qui vient tout juste (la saison dernière) de briser son silence romanesque avec *Dévadé*, remarquable ouvrage littéraire où rien n'annonce une suite ou une poursuite de l'oeuvre... peut-être close, peut-être pas.

Lorraine Pintal, qui est en train de redonner vie au théâtre de Ducharme, a une approche très particulière de cette oeuvre bigarrée, une approche qui laisse de côté le pitto-

Voir page A-4: Grand coup

CAHIER SPÉCIAL

MUSÉE DE LA CIVILISATION (Québec)

RÉSERVATION PUBLICITAIRE

842-9645

Date de tombée le 17 octobre 1991

Voyages et Voyageurs

PARUTION
Le 2 novembre
DANS
LE DEVOIR

Le Devoir publie à l'occasion de l'ouverture de l'exposition *Voyages et Voyageurs* du Musée de la Civilisation un cahier spécial. Cette exposition veut faire découvrir les pratiques de voyages des Québécois au XXe siècle, que ce soit pour le travail ou le loisir. Trois grands thèmes seront abordés:

• Le Grand départ traitera des motivations des voyageurs plaisanciers autant que travailleurs, l'évolution des préparatifs de voyage ainsi que le rituel du départ.

• Les Routes du voyage présentera les modes de transport pour passagers au cours du XXe siècle, l'organisation des sites de voyages et les profils de voyageurs-types.

• Le Retour explorera le monde du souvenir comme témoignage et prolongement du voyage.

«Trop vague, simpliste, d'une candeur envahissante»

Le jugement de Bourassa sur le mot «utile» dans le plan sur l'union économique

Michel Van de Walle
de la Presse Canadienne

LE PREMIER ministre du Québec, Robert Bourassa, juge que le terme «utile» que l'on retrouve dans la proposition fédérale sur l'union économique est «beaucoup trop vague, simpliste et fait preuve d'une candeur un peu trop envahissante».

C'est ce qu'il a déclaré hier à Montréal devant environ 500 dirigeants d'entreprises du Québec venus participer au lancement de la charte québécoise de la qualité totale.

S'il trouve que l'objectif d'assurer le bon fonctionnement de l'union économique canadienne est «fort louable», il répète cependant que certai-

nes modalités de la proposition constitutionnelle fédérale dévoilée la semaine dernière sont «inacceptables».

La proposition fédérale litigieuse édicte que le «Parlement du Canada a compétence exclusive pour légiférer en toute matière qu'il déclare utile à l'efficacité de fonctionnement de l'union économique».

M. Bourassa s'en est pris en particulier au terme «utile» que l'on retrouve dans cette phrase, précisant qu'il ne le donnait qu'en guise d'exemple. «Qu'est-ce qui finalement serait inutile au bon fonctionnement de l'économie canadienne?», demande-t-il.

M. Bourassa a ajouté qu'il faudra tenir compte du contexte canadien

dans les discussions qui auront cours dans les prochains mois autour de l'union économique. «Ce n'est pas dans l'esprit de la fédération canadienne, a-t-il dit, de donner à un seul niveau de gouvernement des pouvoirs qui paraissent illimités.»

Évoquant plus largement le dossier constitutionnel, le premier ministre a mis en parallèle les concepts de «souveraineté partagée» et de «fédéralisme renouvelé», demandant lui-même à son auditoire «quelle différence y a-t-il finalement entre les deux?».

Le premier ministre a également jugé qu'en matière de formation professionnelle, la proposition fédérale actuelle était «incomplète».

La proposition 18 se contente de dire que la Constitution serait modi-

fiée «pour que la formation de la main-d'oeuvre soit reconnue explicitement comme étant un domaine de compétence provinciale exclusive».

Ce libellé ne satisfait pas M. Bourassa puisque la proposition s'en tient à la formation et ne traite pas de l'autre volet de ce dossier, celui de la main-d'oeuvre.

Au surplus, signale-t-il, la proposition fédérale passe sous silence d'autres éléments essentiels du dossier de la formation car, en plus du transfert de pouvoirs législatifs, il doit aussi y avoir transfert de fonctionnaires ainsi que de moyens financiers. Ce sont plusieurs centaines de millions de dollars qui sont en cause, note le premier ministre.

Par ailleurs, M. Bourassa a dit ne pas être étonné des propos de Jean Campeau, ancien coprésident de la commission sur l'avenir politique du Québec, qui se disait partisan, ces derniers jours, de la souveraineté du Québec. «Je ne suis pas étonné puisque M. Campeau a toujours été un nationaliste très actif.»

Mais s'il n'est pas étonné, le premier ministre est néanmoins «surpris» de la déclaration de celui qui fut pendant dix ans le président de la Caisse de dépôt et placement du Québec. «Je suis surpris qu'il (M. Campeau) arrive déjà à cette conclusion alors que la commission parlementaire qui doit étudier les coûts de la souveraineté n'a pas encore conclu ses travaux.»

Cette commission a été créée en vertu de la loi 150, tout comme une autre commission qui, celle-là, étudiera les offres fédérales.

Sirros est d'accord avec l'enchâssement du droit autochtone à l'autonomie

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec est d'accord avec l'enchâssement dans la Constitution du droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale, tel que le propose le gouvernement fédéral dans ses propositions constitutionnelles.

Le ministre responsable, M. Christos Sirros, est d'ailleurs disposé à ouvrir le dialogue à ce sujet avec les nations autochtones vivant au Québec, à la faveur du processus d'élaboration de la politique québécoise en cette matière qui doit débiter la semaine prochaine.

«Je suis prêt à placer le processus d'élaboration de la politique québécoise sous le signe de l'autonomie gouvernementale», a-t-il déclaré hier dans un entretien avec LE DEVOIR. Selon M. Sirros, il est possible «d'arrimer» la discussion sur les propositions fédérales à celles sur la politique québécoise «afin d'assurer une base cohérente aux discussions futures entre les autochtones et les autres Québécois».

Le ministre rencontrera prochainement à ce sujet le président de l'Assemblée des Premières Nations, M. Ovide Mercredi, pour discuter de cette question, s'assurer de sa collaboration au processus québécois et envisager avec lui la possibilité d'une rencontre avec le premier ministre, M. Robert Bourassa. Il est prématuré, a toutefois précisé M. Sirros, de parler d'une alliance entre le Québec

et les autochtones dans le cadre des discussions constitutionnelles.

M. Sirros se dit «surpris du rejet catégorique exprimé par certains leaders autochtones» à l'égard du projet fédéral. Il affirme que c'est pour eux «un bon point de départ».

Dès la publication du projet fédéral, dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, Ottawa propose de modifier la Constitution de manière à consacrer un droit à l'autonomie gouvernementale autochtone. Mais que ce droit ne soit invocable devant les tribunaux que dans 10 ans, afin de laisser le temps aux gouvernements de négocier avec les peuples autochtones des ententes à ce sujet.

M. Sirros rappelle que le Québec a reconnu dès 1983, par une déclaration de l'Assemblée nationale, le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale «dans le cadre d'ententes négociées». «Le pas de plus, dans les propositions fédérales, c'est de déclarer que ce droit pourra être invoqué devant les tribunaux», dit-il. Le ministre rejette d'emblée cependant la création de «pays dans le pays», c'est-à-dire la reconnaissance explicite de la souveraineté des peuples autochtones qui mettrait en cause l'intégrité du territoire québécois.

M. Sirros estime qu'il est par ailleurs très important de discuter de l'exercice de ces pouvoirs par les autochtones dans le contexte d'une cohabitation harmonieuse avec les non-autochtones (M. Sirros dit «les allochtones») vivant sur le même territoire.

L'ex-juge en chef de la Cour suprême Jean Beetz meurt à l'âge de 64 ans

OTTAWA (PC) — L'ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada Jean Beetz est décédé hier à Montréal après une longue bataille contre le cancer.

Agé de 64 ans, M. Beetz avait démissionné de son poste à la plus haute cour du pays en 1988.

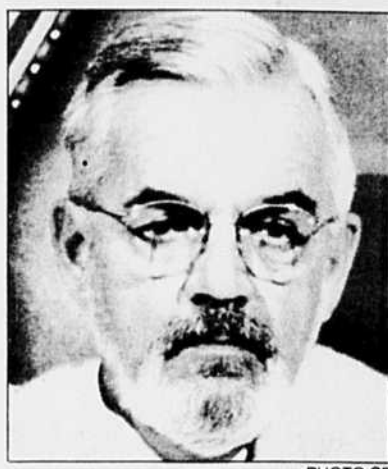
Son départ laissera un grand vide, croient de nombreux constitutionnalistes dont son vieil ami, le sénateur Gérard Beaudoin, et son collègue de longue date, le juge en chef de la Cour suprême Antonio Lamer.

Compagnons d'armes pendant 14 ans, les juges Lamer et Beetz ont

tous les deux participé à l'interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés depuis son entrée en vigueur en 1982.

Parlant de M. Beetz, le juge Lamer a indiqué que «la rigueur de son raisonnement, la précision de sa plume, la clarté de sa rédaction et l'élégance de son style, ainsi que son intégrité feront défaut à tous les Canadiens».

Né à Montréal, M. Beetz a étudié à l'Université de Montréal et à Oxford. Il fut conseiller constitutionnel du premier ministre Trudeau.



Jean Beetz

PHOTO CP

Votre parole est un appui.

Nous avons remporté le plus grand honneur qui soit: votre appréciation. Un récent sondage* révèle en effet que, parmi toutes les entreprises canadiennes, Bell a été mentionnée par le plus grand nombre de Québécoises et de Québécois comme étant un «bon citoyen corporatif». Le principal critère des répondants, dans leur choix d'une entreprise, était la qualité des produits et services offerts. Nous en sommes fiers. Et nous nous engageons à demeurer attentifs à vos besoins, dans un élan toujours renouvelé. Parole d'honneur.

merci

* IL S'AGIT D'UN SONDRAGE RÉALISÉ AU DÉBUT DU MOIS DE SEPTEMBRE 1991 PAR LE CABINET DE RELATIONS PUBLIQUES NATIONAL INC. EN COLLABORATION AVEC GALLUP CANADA INC.

Bell
des gens de parole^{MC}

La STCUM élabore des scénarios concrets de mises à pied

Jean Chartier

LE PRÉSIDENT de la Société de transport de la CUM rencontrera le maire de Montréal et la conférence des maires de banlieue pour vérifier si leur position reste toujours la même, et, si c'est le cas, la STCUM annoncera 500 mises à pied au moment du dépôt du budget de la STCUM mercredi prochain.

« La loi nous oblige à déposer un budget équilibré le 9 octobre. Les scénarios concrets de mises à pied sont en train d'être élaborés », a déclaré M. Perreault. Le président de la STCUM a clairement fait savoir, à la suite du refus des employés d'accepter la proposition de l'employeur, que celui-ci n'a pas le choix. « Nous ne sommes pas en période de négociation d'une convention collective. Nous avons demandé une suspension de certaines dispositions de la con-

vention et les employés ont refusé », M. Perreault rappelle que la STCUM n'a pas le pouvoir de légiférer.

« Connaissez-vous beaucoup d'entreprises qui doivent trouver 200 millions \$ en coupures budgétaires, et ce, de manière définitive ? », a-t-il demandé à un journaliste qui lui faisait valoir que les syndiqués semblaient disposés à négocier. Pour lui, il n'y a pas de marge de manoeuvre. La Société de transport a déjà haussé les tarifs de ses usagers de 25 % au cours des 12 derniers mois. Il n'est pas possible d'aller au-delà. « À la fin, nous n'avons pas le choix ».

À un autre journaliste qui émettait l'opinion que les offres n'avaient pas été bien comprises des syndiqués, M. Perreault a répondu : « Je lis une réponse négative de nos syndicats ». Nous allons essayer de faire les mises à pied de la manière la moins brutale possible, a-t-il indiqué en anglais, mais il y a une décision du gou-

vernement du Québec de couper 200 millions \$ dans le financement et nous devons y faire face.

« La loi nous oblige à présenter un budget équilibré, a-t-il insisté à plusieurs reprises. Nous ne sommes pas dans un processus de négociation. Les conventions collectives sont signées, nous avons demandé un répit et ça nous a été refusé ».

La proposition de la STCUM rejetée par ses employés avait été vérifiée par la firme actuarielle Sobeco et elle comportait 27 exemples d'une page chacun. Le premier de ces exemples avait trait à un chauffeur d'autobus ou de métro. La paye brute d'un tel employé est de 815 \$ par semaine présentement et elle était prévue à 865 \$ à la fin de 1992, en regard de 855 \$ dans la proposition de la STCUM.

En raison de la non-cotisation au fonds de pension par l'employeur et l'employé, tel que proposé par la ST-

CUM, la paye nette aurait néanmoins atteint 534 \$ pour un célibataire, davantage que les 524 \$ prévus dans la convention collective. Pour un chauffeur marié avec un enfant, la paye nette aurait aussi monté à 582 \$, au lieu des 571 \$ prévus.

Ces chiffres ne semblent pas avoir fait leur chemin chez les syndiqués. Le salaire annuel brut d'un chauffeur d'autobus aurait été de 44 472 \$, au lieu de 45 007 \$; mais son salaire net, s'il est marié et père d'un enfant, se serait situé à 30 282 \$ au lieu des 29 730 \$ prévus pour la fin de 1992.

La STCUM met par ailleurs la dernière main à la mise à pied de 12 % de ses cadres. Une annonce sera faite la semaine prochaine relativement à celles-ci, ainsi que pour toutes les autres mises à pied. « Il n'y a pas d'alternative », a déclaré le président de la STCUM qui répondait à la presse de manière impromptue dans le couloir du siège social de l'or-

ganisme, rue Saint-Antoine.

Le rejet par les employés des offres de la STCUM en fin de semaine entraîne un problème supplémentaire : le plan de M. Perreault supposait une nouvelle contribution supplémentaire des villes-membres, en autant que les syndiqués eussent accepté de faire leur part.

Cette contribution supplémentaire de 15 millions \$ allait être sollicitée aux villes cette semaine, avait expliqué M. Perreault la semaine dernière en conférence de presse, lors de la présentation des offres de la STCUM à ses employés. Cette contribution n'est nullement acquise dans les circonstances actuelles. Perreault n'a pas abordé cette question hier. Il avait clairement expliqué la semaine dernière que tout le financement nouveau de la CUM serait compromis, advenant un refus syndical.

Le CPQ devant la Cour suprême pour obtenir le droit de poursuite aux associations

Josée Boileau

LE CONSEIL du patronat du Québec sera entendu le 6 décembre en Cour suprême qui déterminera si une association peut ou non enclencher des poursuites en matière constitutionnelle.

Cette démarche s'inscrit en fait dans les suites de la dénonciation juridique de la loi anti-briseurs de grève entreprise par le CPQ en 1983.

Sans préjuger de l'attitude de son organisme sur la question de fond, le président du CPQ expliquait hier que le point de droit en cause était d'une importance toute particulière.

« C'est une question de principe, souligne M. Ghislain Dufour. Nous savons que notre tentative d'obtenir pour une association le droit de poursuite dans le champ constitutionnel intéresse tous les groupes, notamment les syndicats.

« Si nous gagnons, poursuit-il, les associations pourront intervenir directement devant les tribunaux et non plus faire déposer la poursuite par un de leurs membres. »

Actuellement, le droit prévoit que seuls ceux, personne morale ou physique, ayant un intérêt personnel et actuel dans un dossier peuvent déposer une poursuite, à moins qu'une cause ne puisse être entendue si un organisme n'intervient pas.

Le CPQ a entrepris de contester cette règle au début des années 80, après que les tribunaux eurent jugé irrecevable sa dénonciation constitutionnelle de la loi anti-briseurs de grève.

Tant la Cour supérieure, en 1984, que la Cour d'appel du Québec, en 1988, ont refusé de reconnaître au CPQ le droit de poursuivre en notant d'une part que l'organisme n'était pas directement touché par la loi anti-scabs et que d'autre part il y avait assez d'employeurs membres pour déposer eux-mêmes une plainte, donc que la cause pourrait être entendue d'une autre façon devant les tribunaux.

Un juge dissident avait toutefois souligné que le CPQ avait autant d'intérêt dans cette affaire que chacun de ses membres. Sur cette base, le CPQ a porté sa cause en Cour suprême. L'organisme argue également qu'une certaine jurisprudence s'est établie au Canada anglais permettant à des associations d'intervenir elles-mêmes en matière constitutionnelle.

Quant à la contestation de fond portant sur la loi anti-briseurs de grève, M. Dufour dit préférer attendre la décision de la Cour suprême, en décembre, avant d'indiquer si le CPQ ira de l'avant dans ce dossier.

Le CPQ estime que la loi en cause va à l'encontre du droit de propriété qui est, à son avis, protégé par la Constitution. Notons à cet égard que les récentes propositions constitutionnelles du gouvernement conservateur entendent justement prévoir explicitement le droit de propriété dans la Charte canadienne des droits.

Affaire François: l'exactitude des rapports de policiers est mise en doute

d'après la Presse Canadienne

L'EXACTITUDE des informations contenues dans les rapports des policiers de la Communauté urbaine de Montréal appelés à témoigner à l'enquête du coroner sur la mort de Marcellus François a été vertement mise en doute hier par le procureur général Harvey W. Yarovsky.

Marcellus François a été abattu par un policier le 3 juillet dernier, au terme d'une filature où les policiers croyaient poursuivre Kirt Haywood, recherché pour tentative de meurtre.

Après avoir démontré que le policier Yvon Morin avait inscrit dans un rapport une information qu'il n'avait pas à ce moment-là, Me La Haye s'est demandé s'il ne s'agissait pas d'une fabrication.

« S'agit-il d'un document qu'on lui donne pour lui dire comment témoigner ? S'agit-il d'un document pour aider les agents de la filature à témoigner ? », a-t-il demandé en regardant l'avocat des policiers, Denis Asselin.

« Ça peut aider », a répondu le policier Morin.

Le coroner Yarovsky a fait remarquer au policier qu'il induisait la cour en erreur en prétendant qu'il connaissait certains faits à 16 h 45 alors qu'il ne les avait appris que vers 20 h.

La démonstration faite par Me La Haye ne laisse aucun doute.

Dans son rapport, le policier Morin note qu'à 16 h 45, il connaissait la tenue vestimentaire du conducteur de l'automobile dans laquelle se trouvait Marcellus François et donne les détails.

« Mais pourquoi alors téléphonez-vous au poste 24, à 20 h, au sujet de l'habillement de M. Ford ? », a demandé Me La Haye.

« Je voulais m'assurer de l'authenticité des informations que j'avais déjà », a tenté M. Morin.

Le coroner a suggéré au policier Morin qu'il avait été informé de la tenue vestimentaire du conducteur Ford au cours de la séance de travail entre policiers, à la suite de la fusillade.

Selon la transcription des conversations des policiers ce jour-là, la question sur la tenue vestimentaire du conducteur Ford provenait du policier André Marcoux, de la seconde équipe de filature.

Aujourd'hui, on entendra le témoignage du responsable de la filature, Pierre Sasseville, celui qui, en dépit des incertitudes sur l'identité de la personne poursuivie, avait tout de même décidé de poursuivre l'opération. « On va le sauter puis on va le savoir », avait-il dit.



L'énervernement des fonctionnaires
Des fonctionnaires ont tenté de démantibuler, hier, la chaîne de clôtures métalliques entourant la Colline parlementaire, à Ottawa. La majorité des fonctionnaires ne sont pas entrés au travail et diverses manifestations ont été organisées à travers le Canada.

Si les prévisions demeurent les mêmes, le contrat d'Hydro avec l'État de New York devra être changé

Marie Tison
de la Presse Canadienne

NEW YORK — Si les prévisions de l'État de New York en fait de demande d'électricité demeurent les mêmes, le contrat de 13 milliards \$ qu'il a signé avec Hydro-Québec devra être modifié.

C'est ce qu'a déclaré hier le vice-président au marketing et au développement de la New York Power Authority, M. Bob Hiney, en marge d'une audience d'un comité de la législature de l'État de New York sur le contrat.

La New York Power Authority et Hydro-Québec se sont entendus au mois d'août dernier pour reporter au 30 novembre 1992 la confirmation du gigantesque contrat de 1000 mégawatts. À l'origine, les parties avaient jusqu'en novembre 1991 pour confirmer le contrat ou se retirer.

M. Hiney a affirmé hier que s'il avait été impossible de reporter cette date, l'agence américaine se serait retirée du contrat, ou aurait réclamé une diminution du nombre de mégawatts prévus. Il a expliqué que l'État de New York avait dû réviser à la baisse ses prévisions en fait de demande d'électricité, grâce au succès de ses programmes de conservation de l'énergie.

Si les perspectives actuelles ne changent pas d'ici le 30 novembre 1992, New York devra demander un délai dans la livraison de l'électricité

du Québec, a-t-il déclaré. L'énergie qui devait être nécessaire en 1995 ne le serait peut-être pas avant plusieurs années, a-t-il soutenu.

Il a cependant défendu le contrat, affirmant qu'il permettait à l'État de New York de diversifier ses sources d'énergie, de réaliser des économies et de satisfaire aux normes en fait de qualité de l'air.

Il avait fort à faire pour convaincre les deux politiciens qui ont convoqué l'audience d'hier, le sénateur Franz Leichter et M. Bill Hoyt, membre de l'Assemblée législative de l'État de New York. Les deux ont admis qu'ils s'opposaient au projet de Grande-Baleine.

M. Hoyt, qui a récemment été invité par les Cris à visiter la région de Grande-Baleine, a affirmé que New York n'avait pas besoin de cette énergie, et que de toute façon, elle était trop chère. « Mon opinion est faite, mais l'audience donnera la parole aux deux côtés », a déclaré pour sa part M. Leichter.

Cependant, la plupart des témoins se sont opposés au contrat et au projet de Grande-Baleine.

Le fils de Robert Kennedy a notamment témoigné au nom du Natural Resources Defense Council pour s'opposer au projet. Il a raconté qu'il avait profité d'une pause pour visiter, de l'autre côté de la rue, la tombe du général américain Montgomery, tombé en marchant vers Québec pour libérer la population canadienne des Britanniques.

« C'est la même chose ici, a affirmé Robert Kennedy Junior. Nous essayons de libérer la population des Cris du Québec » de nombreux groupes environnementaux américains ont manifesté la même crainte et ont dépeint les conséquences environnementales néfastes du projet. »

Plusieurs groupes américains ont fait valoir des arguments économiques, affirmant qu'il en coûterait moins cher de développer des alternatives dans l'État même, qu'il s'agisse de promouvoir davantage la conservation de l'énergie, de développer des combustibles moins polluants ou de faire appel à de petits producteurs, et que cela créerait de l'emploi localement.

Les lacs de la Côte-Nord parmi les plus acides

Louis-Gilles Francoeur

LES EAUX de la Côte-Nord sont si acides naturellement que les programmes de réduction des émissions acides au Canada et aux États-Unis devraient améliorer très peu leur situation précaire.

C'est ce qu'affirme un rapport du ministère québécois de l'Environnement dressant un bilan analytique des eaux d'environ 200 des quelque 40 000 lacs de cette région.

L'étude effectuée au cours des dernières années révèle que les lacs de la Côte-nord sont parmi les plus acides du Québec même si, en raison de son éloignement, cette région est celle qui reçoit le moins de polluants atmosphériques trans-frontières, plus communément désignés sous le nom de pluies acides.

En Mauricie, par ailleurs, révèle une autre étude du même suivi de

l'acidité dans les régions du Québec, les chercheurs ont noté que, malgré les efforts des gouvernements québécois, canadiens et maintenant américains, cette région recevait en 1988 encore deux fois plus de sulfates que l'objectif sécuritaire défini par la communauté scientifique pour les milieux aquatiques et qui se situe à 15 kg d'acide par hectare par année.

Non seulement les dommages sont-ils importants et les seuils de disparition de certaines espèces sont déjà franchis mais, note le rapport, il « s'avère vraisemblablement illusoire de croire que la restauration biologique suivra à court terme la réduction des émissions polluantes ».

Pour les chercheurs, s'il a fallu 70 ans d'activités industrielles pour détruire ce patrimoine biologique qui avait pris des millénaires à se constituer, il faudra plus que quelques années pour que les espèces disparues

recolonisent les cours d'eau.

Les dorés ont commencé à disparaître dans plusieurs lacs de Mauricie où le niveau d'acidité se situe en deça de pH 5,5, un niveau franchi sur la moitié des lacs recensés.

Quant aux lacs de la Côte-Nord, ils sont naturellement si acides que même une réduction de 50 % des apports atmosphériques en sulfates ramènerait le pourcentage de lacs sur la barre des disparitions d'espèces (pH 6.0 à 5.5) de 66 % à 59 %. L'étude estime qu'avant l'ère industrielle, un lac sur cinq de la Côte-Nord se situait à pH 6.0, soit le seuil pour les espèces les plus sensibles. Cette acidité naturelle est causée principalement par des acides organiques, issus de la décomposition de la matière vivante dans un milieu qui n'arrive pas à « tamponner », c'est-à-dire neutraliser cet acide par d'autres matières basiques.

Première étape dans la réforme de la santé

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, a annoncé hier qu'une première étape sera franchie à compter de cet automne dans la mise en oeuvre de la réforme de la santé et des services sociaux, soit la réorganisation des conseils d'administration du réseau.

La réforme prévoit qu'un seul conseil d'administration sera responsable de plusieurs établissements afin d'assurer des services mieux intégrés sur un territoire.

Le ministre a déjà demandé aux conseils régionaux de la santé et des services sociaux de dresser un portrait des CA dans leurs régions respectives d'ici le 25 octobre. Par la suite, le ministre redessiner l'organisation des conseils partout en province. Dans son analyse, chaque CRSS devra tenir compte de la nature du territoire, des caractéristiques socio-culturelles, ethniques et linguistiques de la population.

La réorganisation des conseils d'administration est une étape préalable à la création des régies régionales, qui deviendront les maîtres d'oeuvre des services en région.

MANTEAUX DUVET EXXA
VALEUR ORIGINALE 225\$
149\$
A DÉMÉNAGER 2051 PEEL 843-6248

DES QUESTIONS SUR L'AVENIR DU CANADA?

Pour plus de renseignements concernant la réforme constitutionnelle telle que proposée par le gouvernement fédéral, appelez sans frais :

1-800-561-1188

Personnes sourdes ou malentendantes :
1-800-567-1992 (ATS/ATME)

Canada
Bâtir ensemble l'avenir du Canada

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ottawa

le président du Conseil du Trésor, M. Gilles Loiselle, a abandonné sa réserve habituelle et accusé les dirigeants de l'Alliance, dont le président Daryl Dean, d'être responsable de la rupture des négociations. « J'ai perdu confiance dans la direction syndicale », a-t-il dit.

Plus tard, en réponse à une question du chef libéral Jean Chrétien, M. Loiselle a rejeté carrément la possibilité de nommer un médiateur, accusant le chef libéral de laisser voguer son « imagination fertile » et de chercher à faire « des gains avec de la basse politique ».

Après 60 jours de négociations, 30 jours de conciliation et 30 séances de pourparlers pour la seule dernière semaine, le gouvernement en a assez. Seule la loi pourra remettre de l'ordre dans les services publics fédéraux.

En conférence de presse, en après-midi, la direction de l'Alliance de la fonction publique a accusé le gouvernement « de ne pas avoir négocié de bonne foi » et annoncé que des pourparlers avaient été entrepris avec les leaders libéraux au Sénat canadien pour retarder l'adoption de la loi.

Selon la stratégie du gouvernement, la Chambre des communes devrait terminer d'ici demain l'examen en troisième lecture de la mesure spéciale, qui sera acheminée prestement au Sénat pour approbation. Ce qui devrait prendre le reste de la semaine, de sorte que le Parlement aura adopté la loi d'ici une semaine.

◆ Grand coup

resque local et les chocs de langage pour aller chercher l'essentiel et l'universel chez un Ducharme considéré comme shakespearien.

Comme elle avait placé *HA ha!* dans un appartement « fret et blanc comme un lavabo », où l'univers des couples en guerre aurait pu être à New York comme à Oslo, Lorraine Pintal situe l'action de *Ines Pérée et Inat Tendu* sur un grand plateau noir

et inquiétant, glissant, un lieu sans repaire bien qu'il s'agisse, disent les personnages, de Bonavista à Terre-Neuve. C'est un grand plateau théâtral qui pousse la pièce au plus loin possible, là où deux enfants aboultissent quand ils savent qu'ils ne pourront plus vivre très longtemps.

Danièle Lévesque, la collaboratrice de Pintal pour ces deux Ducharme du TNM (des dates dans l'histoire dramaturgique québécoise), a créé ce Terre-Neuve-de-nulle-part, suspendu entre mer et monde, avec un sens du tableau absolument remarquable. On pense un instant à ces décors que Richard Peduzzi crée pour le théâtre de Koltès et de Patrice Chéreau, atmosphères humides, ombrageuses, des lieux dramatiques neutres qui respirent le large, mais vite l'on reconnaît la touche Lévesque, faite de gigantisme et de froideur, cauchemars organisés, et cet étrange comptoir, où devant des corps suspendus Ines et Inat et l'humanité vont faire leurs comptes, est l'un des plus beaux décors que l'on ait vus sur une scène à Montréal.

L'image inaugurale du spectacle, lorsque Ines et Inat arrivent en marchant dans la mer (toute la scène est un rivage), au bout d'un voyage épui sant où ils espèrent encore trouver des êtres qui les « attendent » comme les Godot d'un monde qui n'attend plus rien ni Dieu, est remarquable et toute la mise en scène de Pintal va soutenir à un niveau très élevé cette vision de départ. On est emporté dans un monde en voie de robotisation (Pintal a ajouté cette dimension par le personnage de Pauline-Émilienne), exacerbé et glacial, où Ines et Inat vont trouver là toute la ruse et la haine qu'il faut pour espérer en finir une fois pour toutes avec leurs rêves inespérés, inattendus, qui ne sont plus écoutés par personne.

Écrite dans les années soixante, cette pièce de Ducharme, on pouvait le craindre, porte fortement l'empreinte de cette décennie d'espoir ou même de convictions où Ines et Inat pouvaient signifier la possible réinvention du monde. Ces enfants-adultes, comme tous les couples ducharmiens, sont des rebelles avec en guise de cause la poésie, cette possible ré-écriture du monde, et la grande erreur du réel qu'ils veulent révéler aux autres, tous ces affreux, tous ces adultes-adultes. Dans ce grand spectacle signé Pintal sur la

scène du TNM, on rescape en quelque sorte Ducharme des années 60. On le sort de son premier contexte. Pintal offre un Ducharme au-dessus du temps, un Ducharme enfin dégage, où son dialogue-poésie s'élève, s'élève, très haut, où la qualité de son verbe, où la culture sous-jacente à cette entreprise, ses références au théâtre classique, jaillissent clairement. J'ai comme l'impression qu'on peut enfin entendre Ines et Inat, ces voyageurs « déposés dans le siècle coupable ». Ils ne veulent plus changer le monde, ils veulent changer de monde.

Avec l'envergure et la force que Pintal et Lévesque donnent à cette pièce remarquable, shakespearienne d'esprit et d'une écriture éclairée, d'une facture expressionniste où les répliques éclatent comme des lumières, cette étape du voyage des revenants Ines et Inat acquiert une signification spectrale éblouissante, comme un grand acte d'accusation que l'on dresse et qui se clôt face au public, revolver au poing, entre deux enfants et le monde. On pense à la finale des *Oranges sont vertes*, de Gauvreau.

Il y a tout le secret du théâtre dans cette version moderne du vieux drame. Deux personnages arrivent, qui cherchent un sens à leur route, qui rencontrent adversités, distractions, et puis qu'on veut dépouiller de leur désir même de poursuivre une route, et qui, toute terreur bug et tout espoir éteint, vont se transformer en accusateurs.

Sur la scène du TNM, toute l'équipe réunie par Lorraine Pintal donne à ce grand Ducharme un maximum de beauté, de force, d'efficacité théâtrale. Des éclairages de Beaulieu aux costumes de François Laplante. Avec Pascale Montpetit (Ines), Martin Drainville (Inat), Sophie Clément (Isalaide Lussier-Voucruc), Paul Savoie (Mario Escalope), Adèle Reinhardt (Soeur Saint-New-York-des-Ronds-D'eau), Davil La Haye (Pierre-Pierre Pierre), Marie-France Lambert (Aidez-moi Lussier-Voucruc), Brigitte Paquette (Pauline-Émilienne). Une production du Théâtre du Nouveau Monde. A l'affiche jusqu'au 19 octobre.

fleuve théâtral, il fera avec Montpetit, qui est étonnante de force et de rage, le plus grand effet.

Sophie Clément et Paul Savoie sont extraordinaires. On connaît la force de la première, la voici dans sa plus belle performance depuis des années. Quant à Savoie, qu'on reconnaît à peine, il est éblouissant dans le rôle du sadique Mario Escalope. David La Haye est le Pierre-Pierre Pierre idéal, et Brigitte Paquette dans la robotique Pauline-Émilienne est parfaite. Adèle Reinhardt, la religieuse qui s'amourache, est suave et drôle. Toute la distribution donne à la pièce de Ducharme ses couleurs, ses nuances et sa richesse de grand pamphlet.

Seule réserve, la faiblesse des voix qui parfois nous vote un peu des bouts de répliques, particulièrement chez Drainville. Mais cela se corrige, cela devrait se corriger car le TNM tient, avec *Ines Pérée et Inat Tendu*, un des grands spectacles de son histoire.

Ines Pérée et Inat Tendu

Une pièce de Réjean Ducharme. Mise en scène de Lorraine Pintal. Décor de Danièle Lévesque. Éclairages de Michel Beaulieu. Costumes de François Laplante. Avec Pascale Montpetit (Ines), Martin Drainville (Inat), Sophie Clément (Isalaide Lussier-Voucruc), Paul Savoie (Mario Escalope), Adèle Reinhardt (Soeur Saint-New-York-des-Ronds-D'eau), Davil La Haye (Pierre-Pierre Pierre), Marie-France Lambert (Aidez-moi Lussier-Voucruc), Brigitte Paquette (Pauline-Émilienne). Une production du Théâtre du Nouveau Monde. A l'affiche jusqu'au 19 octobre.

◆ L'option

trouvent plus avantageuses.

Et cette conviction apparaît avec plus d'éclat quand les sondeurs interrogent sur le sort qu'ils réserveraient aux offres. S'il y avait un référendum « maintenant », 52,3 % des Québécois voudraient qu'il porte sur la souveraineté, alors que seulement 23,3 % croient que les offres fédérales devraient en être l'enjeu. Scepticisme dont l'expression se trahit à travers cette donnée voulant que les Québécois sont partagés (46 % oui et 45 % non) quant à la possibilité que la tournée du pays du comité Castonguay-Dobbie aboutisse à une entente constitutionnelle. Et s'il fallait, pour y arriver, « laisser tomber » la reconnaissance de la société distincte, 65 % s'y opposeraient.

Méthodologie du sondage

LES RÉSULTATS publiés aujourd'hui sur l'impact de la réaction aux propositions de gouvernement fédéral proviennent d'un sondage de type panel réalisé par la firme Multi Réso pour le compte du DEVOIR et de *NewsWatch*, du réseau anglais de Radio-Canada.

Pour les fins de l'étude, on a repris l'échantillon de 1001 répondants du sondage Multi Réso/LE DEVOIR de mai-juin. Ce sondage avait l'avantage de comporter des questions sur l'attente des propositions fédérales et d'avoir été réalisé à une période convenablement éloignée du 24 septembre, date du dépôt des propositions constitutionnelles.

Des 1001 répondants de mai-juin, 114 (11,39 %) n'ont pu être rejoints, leur numéro de téléphone ayant été réattribué après la période du déménagement de juillet. Des 887 sélections restantes, il a été possible de compléter 707 entrevues pour un taux de réponse de 79,7 %. Les autres ménages se répartissent ainsi : 77 sont demeurés sans réponse après sept appels et plus, dans 34 cas, la personne recherchée était absente du foyer et 69 répondants au sondage de mai ont refusé de collaborer cette fois-ci.

La cueillette a débuté mercredi le

25 septembre à 17 h, après la conférence de presse du premier ministre du Québec, pour se terminer dimanche soir le 29, à 21 h 30.

Les entrevues ont été réalisées à partir du central téléphonique de BIP à Montréal. La représentativité du sondage a été obtenue dans le traitement informatique par une pondération selon la région, l'âge et le sexe, à partir des données du recensement de 1986. On estime que la marge d'erreurs maximale d'un tel sondage est comprise dans un intervalle de plus ou moins 3,8, 19 fois sur 20.

En plus de l'équipe de journalistes du DEVOIR et de *NewsWatch*, y ont collaboré Soucy D. Gagné, Jean Noisieux, Francine Beaucage de Multi Réso et André Blais, professeur de science politique à l'Université de Montréal, BIP Inc. et Info Quali-Data ont effectué respectivement la cueillette et le traitement informatique.

Le Groupe multidisciplinaire de recherche et d'étude sociale (Multi Réso) est une société établie à Montréal depuis 1971 et qui regroupe huit chercheurs associés travaillant à l'étude des comportements sociaux, politiques et de consommation.

Associé à l'équipe de Multi Réso, M. Soucy D. Gagné reconnaît que ce sondage, à certains égards, témoigne de l'ambivalence des Québécois. Il note à ce propos qu'à l'instar de la souveraineté-association, le fédéralisme renouvelé a gagné des points dans l'opinion publique depuis mai dernier. Les sondeurs ont même constaté qu'un certain pourcentage des personnes interrogées se sont dites favorables aux trois options constitutionnelles. Ambivalence que M. Gagné porte au compte de la complexité du dossier constitutionnel et aux nuances que véhiculent les concepts de société distincte, de fédéralisme renouvelé et de souveraineté-association.

En vertu du principe qui veut que la politique c'est d'abord la gestion des perceptions, le sondage tend à démontrer que c'est à ce chapitre que les leaders politiques canadiens ont failli à la tâche. Il en ressort que 59 % des Québécois ne font « pas du tout » confiance à Brian Mulroney, 32 % « pas du tout » à Robert Bourassa, 60 % à Jean Chrétien, 31 % pas davantage à Jacques Parizeau. Et que 26 % porte le même jugement envers Lucien Bouchard, qui remporte la palme de ce bulletin d'inconduite.

Faut-il voir un lien entre la froideur de l'accueil que les Québécois ont réservé aux offres fédérales et la remontée de l'option souveraineté ? Les sondeurs le soutiennent. Mais entre la popularité des partis et les tendances constitutionnelles, ce n'est pas évident. Si des élections générales avaient eu lieu entre le 25 et le 29 septembre, 48,1 % des Québécois auraient voté pour le PQ, 32,6 % pour le PLQ, 8,5 % pour le NPD-Québec, 6,0 % pour le Parti Égalité et 3,3 % pour un autre parti. Par rapport au sondage de mai dernier, il s'agit là d'une remontée des libéraux de Robert Bourassa, cela au moment où de plus en plus de Québécois remettent en question leur adhésion au fédéralisme canadien.

◆ La RIO

pliquées, a confirmé au DEVOIR, M. Pierre Bibeau, président de la RIO. Selon M. André Lafrenière, secrétaire adjoint aux services juridiques de la RIO, « il faudra attendre encore un mois avant d'établir si les éléments de preuve permettent d'établir un recours valable ».

Le service du contentieux se donne ensuite un autre mois avant d'achever sa recommandation pour décision au conseil d'administration de la RIO, a expliqué M. Lafrenière. « La décision finale devrait venir vraisemblablement en décembre, soit d'ici la fin de l'année ».

Diverses interrogations doivent d'abord être résolues par les experts de la RIO, a-t-il expliqué.

Premièrement, la Régie devra établir avec certitude, c'est-à-dire avec documentation à l'appui, l'identité des firmes impliquées dans l'ingénierie et la construction de cette partie du stade.

Hier, la RIO a confirmé au DEVOIR que la firme Shock Béton, dont le nom était évoqué depuis deux semaines « sous toutes réserves », était bel et bien responsable de la fabrication de la poutre fautive.

Dans une entrevue à un quotidien montréalais, Shock Béton a déjà rejeté toute forme de responsabilité dans cette affaire.

En ce qui concerne les Consultants du stade de Montréal (CSM), une firme d'ingénierie qui a déjà fait l'objet de réclamations de la part de la RIO, la Régie tente encore de vérifier si d'autres firmes pourraient être également impliquées dans l'affaire.

Le dossier se complique également du fait que cette entreprise n'est plus active aujourd'hui au sens de la loi.

Dans un deuxième temps, la Régie devra aussi s'assurer hors de tout doute des causes exactes de l'effondrement.

À ce stade-ci, on n'écarte pas la possibilité d'une nouvelle expertise — la troisième si on compte celle de Tecsub, SNC-Lavalin et CLA — pour corroborer les conclusions des consultants BBL et BPR.

Troisièmement, la RIO devra en outre établir si la « mauvaise soude » peut être excusable compte tenu de la méthodologie suivie par les entreprises du genre au milieu des années 70.

La Régie devra également se poser une quatrième question : les modifications aux plans originaux ont-elles été autorisées par une firme d'ingénierie ?

Si tel est le cas, la Régie devra finalement tracer la ligne de partage entre les responsabilités de l'ingé-

nieur et du constructeur.

« Vous comprenez bien qu'un dossier aussi complexe ne peut être établi en deux semaines », a expliqué au DEVOIR M. André Lafrenière.

Chose sûre, d'ici décembre on connaîtra avec plus d'exactitude la facture des réparations nécessaires, les pertes exactes de revenus et les réclamations que ne manqueraient pas de présenter les locataires de la RIO perturbés par la fermeture du stade.

« Ça vaudra la peine d'examiner toute la question », de commenter le porte-parole du contentieux.

À Québec, Mme Luce Dupuis, député péquiste de Verchères, a réclamé hier la tenue d'une commission parlementaire sur l'avenir des installations olympiques.

« Une commission parlementaire permettrait à tous les intéressés de se faire entendre quant à l'utilisation future des installations olympiques, a-t-elle fait valoir. Cette commission pourrait également se pencher sur des aspects techniques, mais non moins importants, comme la pertinence de maintenir pour le stade un toit rétractable qui nous coûte des millions de dollars en réparation au moindre coup de vent. »

◆ Coup

Radio Cadique, a annoncé que des blindés légers avaient ouvert le feu sur la maison de Tabart où s'était réfugié le président Aristide, entouré de nombreux partisans.

Des négociations ont été entamées avec les mutins par le commandant en chef de l'armée, le général Rapul Cédars, dont l'état-major avait affirmé hier matin avoir la situation en main.

Selon des témoignages recueillis par l'AFP, les quelque 30 personnes tuées et les autres blessées par balles ont été la cible d'éléments armés en tenue vert olive, casqués et masqués, qui ont ouvert le feu sur les passants, depuis un jeep rouge, hier matin dans les rues de Port-au-Prince.

L'ambassade des États-Unis a fermement condamné dans un communiqué, hier matin à Port-au-Prince, « l'attaque outrageuse » perpétrée contre le président Aristide et a réaffirmé son « ferme engagement envers le gouvernement dûment élu ».

Les ambassades du Canada, de France et des États-Unis ont demandé à leurs ressortissants de ne pas sortir de chez eux.

Enfin, plusieurs centaines de personnes, la plupart émigrés haïtiens aux États-Unis, ont manifesté hier à Miami leur soutien au président Jean-Bertrand Aristide.

◆ Québec

aurait évité, chaque année, la traditionnelle danse du ventre devant les fonctionnaires et les attachés politiques. Comme cela se fait d'ailleurs dans le domaine du plein air et de la culture.

« À la place, on nous propose une méthode destinée à bâillonner les forces vives en environnement, explique M. Turgeon. Les projets devront s'inscrire dans la pensée politique du gouvernement et dans plusieurs groupes, on veut faire autre chose que nettoyer des rives. Pour plusieurs, réfléchir à plusieurs sur ces questions, c'est plus important et plus productif. En réalité, on essaie de prendre indirectement le contrôle des groupes et de les river au plancher avec leurs bénévoles par des projets qui vont canaliser l'essentiel de leurs énergies. »

Christian Simard, de l'UQCN, ajoute qu'il « n'est pas très éthique de forcer les groupes à monter des projets pour faire fonctionner leurs bureaux. Éviter l'octroi d'une aide statutaire au profit d'un système par projets, c'est tenter de prendre le contrôle de nos activités et, une fois sur le projet, un moyen de nous enlever notre marge de manœuvre. »

Elisabeth Masson, adjointe administrative à la SVP, pense que cette organisation va s'en tirer comme les autres groupes importants en raison de la diversité du financement. Mais, dit-elle, la SVP attend de l'aide depuis le printemps et, comme pour les autres, c'est le téléphone aux 15 jours au ministère pour connaître l'enveloppe budgétaire.

À tous les Canadiens et Canadiennes

L'offre que l'Alliance de la Fonction publique du Canada a repoussée

Le président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada a lancé un appel à la reprise de la grève plutôt que de répondre favorablement à l'offre suivante du gouvernement du Canada :

- une offre salariale respectant les lignes directrices du gouvernement en matière budgétaire qui s'appliquent aux employés de la fonction publique, aux ministres, députés et sénateurs ainsi qu'à leur personnel, aux Forces canadiennes et à la Gendarmerie royale du Canada, soit 0 % la première année et 3 % la deuxième année;
- un montant forfaitaire de 500 \$ à quelque 35 000 employés dont le salaire annuel est inférieur à 27 000 \$;
- la garantie d'un emploi aux employés dont les fonctions sont transférées au secteur privé par suite de la sous-traitance ou d'une mesure de privatisation; ceux qui choisiraient de travailler pour le sous-traitant recevraient 6 mois de salaire en compensation des avantages sociaux moindres du secteur privé;
- la garantie d'une offre d'emploi raisonnable à tous les autres employés touchés par le réaménagement des effectifs;
- de meilleurs avantages sociaux, notamment en ce qui a trait au régime de soins dentaires, à l'assurance de soins de santé, à l'assurance invalidité, aux congés annuels, aux primes de poste, au nombre de garderies et aux indemnités de repas;.
- les paiements de 81 millions de dollars par année qui sont versés au titre de la parité salariale seraient intégrés au traitement de base des employés, augmentant ainsi la valeur en dollars de leurs futures augmentations et pensions de retraite.

Les avantages actuels des membres de l'AFPC :

- un salaire annuel moyen de 33 500 \$, nettement supérieur à la moyenne nationale;
- une pension entièrement indexée au coût de la vie;
- un des meilleurs régimes de protection de la sécurité d'emploi au Canada;
- un régime de soins dentaires payé entièrement par l'employeur;
- une gamme complète d'avantages reliés à leur emploi, notamment : un régime de soins de santé subventionné; un régime d'assurance invalidité subventionné; des congés de maladie pleinement payés; des congés annuels généreux; des congés pour obligations familiales, y compris des congés de maternité subventionnés.

Ce qui s'est produit ailleurs :

- quatre provinces ont appliqué 0 % pour 12 mois : Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba.
- quatre syndicats autres que l'AFPC ont négocié des ententes conformes aux lignes directrices du gouvernement du Canada.



Gouvernement du Canada / Government of Canada

Canada



LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU CŒUR

ECONOMIE

Montréal, mardi 1er octobre 1991

Mazankowski promet une baisse des taux

d'après la Presse Canadienne

OTTAWA — Après l'annonce par Statistique Canada que l'économie était demeurée chancelante en juillet et que la reprise était bien fragile, le ministre des Finances, Don Mazankowski, a promis hier aux Canadiens qu'ils pourront bénéficier d'autres baisses des taux d'intérêt.

« Nous nous attendons, avec le recul des pressions inflationnistes, nous nous attendons à ce que les taux d'intérêt fléchissent encore », a dit M. Mazankowski aux Communes.

« Et si c'est ce qui se produit, monsieur le président, alors nous serons sur la voie d'une reprise avec des prix stables, et c'est là l'objectif et le but de notre gouvernement ».

Le ministre des Finances n'a pas précisé aux Communes avec quelle rapidité ni jusqu'où les taux d'intérêt diminueraient.

Statistique Canada a rapporté hier que la croissance économique avait été de 0,2 % en juillet, à la suite d'un gain de 0,2 % en juin.

L'économie progressait ainsi pour un quatrième mois consécutif depuis qu'en avril une forte progression a mis fin à la récession qui régnait depuis un an.

La lenteur de la reprise n'empêchera pas les Canadiens de perdre leurs emplois et augmentera le pourcentage du chômage, a pour sa part

déclaré aux Communes le néo-démocrate Steven Langdon.

À l'extérieur des Communes, M. Mazankowski a répété que le recul des pressions inflationnistes avait stimulé la baisse des taux d'intérêt.

« C'est pourquoi les gens sont prêts à investir dans notre pays, parce qu'ils savent que leurs revenus ne seront pas rongés par une inflation dévastatrice ».

Les taux d'intérêt ont baissé de plus de 5,5 points de pourcentage depuis juillet 1990.

Selon le rapport mensuel de Statistique Canada, le secteur des biens a fait des gains pour un quatrième mois consécutif, grâce à une forte croissance dans l'industrie manufacturière, de la construction et des forêts. Le tiers de toutes les activités économiques en juillet proviennent de ce secteur.

Mais le secteur des services est demeuré inchangé en juillet, par rapport à un mois de juin plutôt terne et une hausse en avril.

Le transport et l'entreposage ainsi que les industries de gros et de détail ont enregistré de bonnes performances. Cependant, les domaines de la finance, des assurances, de l'immobilier et des services personnels et d'affaires ont connu des pertes.

Une forte hausse des activités immobilières et boursières au début de 1991 a contribué à sortir le pays de la

récession. Mais depuis la fin du printemps et le début de l'été, ces secteurs sont plutôt dans état léthargique.

Les détaillants ont eu la vie plus facile en juillet. Des gains ont été enregistrés chez les concessionnaires autos, dans les magasins et les stations services.

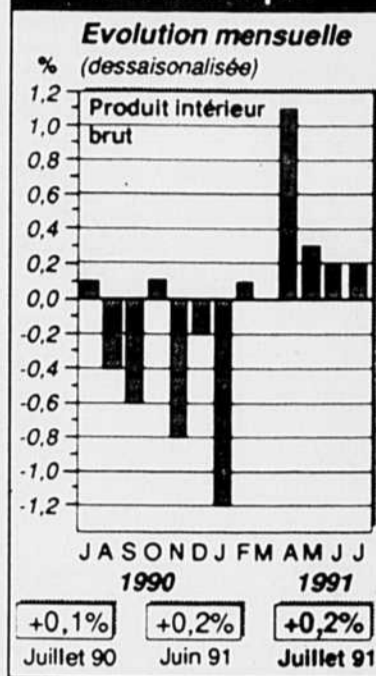
L'industrie manufacturière, qui a porté le gros des pertes durant la récession, a continué sa remontée en juillet. La production dans ce secteur — qui comprend l'industrie automobile — a crû de 1,1 % en juillet, soit 5,1 % de plus qu'en mars 1991.

« Bien que les gains aient été répandus dans plusieurs secteurs en juillet, les producteurs de nourriture, les matières premières, les métaux et le bois sont parmi ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats », indique Statistique Canada.

Les plus grosses pertes ont été enregistrées dans les secteurs de la machinerie, des produits raffinés du pétrole et du papier.

Le rendement dans l'industrie de la construction, qui a également subi les contrecoups de la récession, a augmenté de 1,5 % en juillet. Cette croissance est due principalement à la construction résidentielle. Les mises en chantiers d'immeubles commerciaux et industriels ont poursuivi de leur côté leur chute pour un treizième mois d'affilée.

Croissance économique



Le produit intérieur brut, la valeur totale des biens et services produits, a augmenté à 506,7 milliards \$ en juillet, par rapport à 505,8 milliards \$ en juin.

Toronto candidate pour l'université de l'espace

TORONTO (PC) — L'Ontario lance une offensive afin de faire de Toronto le site d'un centre de recherche spatiale de prestige, a annoncé hier le ministre ontarien de l'Industrie Ed Philip.

Toronto sera en lutte avec Montréal et plusieurs autres villes du monde pour l'obtention de la première université spatiale internationale, un centre à but non lucratif basé à Boston mais sans campus permanent depuis sa création en 1987.

Les noms d'au moins huit autres villes devraient être annoncés la semaine prochaine à Montréal, cette dernière profitant de l'occasion pour annoncer son entrée dans la course, a indiqué un responsable ministériel.

« Le potentiel de retombées industrielles et économiques est énorme », a déclaré M. Philip en annonçant la participation de Toronto, hier, au planétarium McLaughlin.

« Cela offrira de nouvelles possibilités d'affaires et donnera aux compagnies de l'Ontario la chance d'introduire de nouveaux produits destinés à l'exportation », a-t-il poursuivi.

Le gouvernement ontarien contribuera 500 000 \$ à l'offensive en faveur de Toronto et cédera gratuitement un terrain à la ville si jamais elle était choisie, a indiqué le responsable.

Le président de l'institut spatial torontois, Ron McCullough, a estimé que la ville avait de bonnes chances d'être choisie au moment de l'annonce finale, l'été prochain, au Japon. Cet été, l'université spatiale a tenu des sessions dans plusieurs campus du monde entier.

L'industrie spatiale canadienne génère des revenus annuels de plus de 7,1 millions \$.

Montréal et Lyon tentent de renforcer leurs liens

Claude Turcotte

SIGNATAIRES d'un protocole de coopération en place depuis deux ans, les villes de Lyon et de Montréal cherchent à renforcer leur statut de tête de pont sur leur continent respectif. Les Lyonnais semblent y attacher une importance toute particulière, puisqu'ils présentent en collaboration avec la Chambre de commerce française au Canada « une semaine lyonnaise », qui permettra, souhaite-t-on, de renforcer les liens existants et même d'en tisser de nouveaux.

Principal centre industriel de France depuis longtemps, la région de Lyon se prépare à redevenir le grand centre européen qu'elle fut avant la formation des États nationaux; elle se positionne pour occuper une place de premier rang dans la nouvelle Europe d'après 1992. Sa stratégie de développement prévoit en plus l'internationalisation de ses rapports en créant des têtes de pont sur d'autres continents et à cet égard elle entend profiter de ses liens privilégiés avec Montréal.

Il existe d'ailleurs depuis deux ans un protocole de coopération entre les villes de Montréal et de Lyon; les maires ces villes, Jean Doré et Michel Noir, une figure montante sur la scène politique nationale française, qui se connaissent déjà, participeront vendredi à un débat dont le thème en dit déjà beaucoup: « Lyon plate-forme logistique européenne, Montréal plate-forme logistique nord-européenne, quel mode de coopération? ».

Cette semaine toutefois n'a pas qu'un caractère municipal, puisqu'on y retrouve aussi l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), représentant toute la région Rhône-Alpes, qui est très industrialisée et qui englobe huit départements et une population de 5 millions d'habitants. La

semaine lyonnaise déborde également le cadre montréalais, puisque des visites auront lieu à Saint-Jérôme et Saint-Hyacinthe pour y établir des coopérations et rechercher des partenaires dans divers domaines, dont l'agro-alimentaire pour des techniques d'emballage, les textiles pour pour des sièges de trains à haute vitesse, des matériaux composites pour l'aéronautique.

Industrialisée depuis longtemps, la région lyonnaise a connu des problèmes de pollution importants qu'elle cherche désormais à résoudre en développant des technologies à cette fin, si bien que l'environnement sera probablement au cours de cette semaine le sujet le plus débattu dans les travaux en atelier. On y parlera en outre de participation sportive, de coopération scientifique, d'un accord entre le Barreau de Montréal et l'Institut Jean Monnet pour une coopération en droit, particulièrement en matière d'environnement. Le tourisme fera l'objet d'un protocole entre les Offices du tourisme de Montréal et Lyon.

Les Lyonnais qui ont signé une entente avec le gouvernement ontarien, reviendront quand même à Montréal dès l'an prochain pour le 350^e anniversaire de la ville.

Les taux d'intérêt US à la baisse

WASHINGTON (AFP) — Les taux d'intérêt aux États-Unis devraient rester orientés à la baisse dans les prochains mois car les autorités monétaires américaines pourraient à nouveau relâcher les rênes du crédit si la reprise de la croissance économique demeure aussi léthargique, estiment la plupart des experts.

Le Comité de l'Open Market de la Réserve fédérale (Federal Open Market Committee), instance dirigeante de la Fed, doit se réunir aujourd'hui à huis clos pour arrêter la politique monétaire qui sera suivie dans les semaines à venir.

Cette réunion intervient alors que tous les indicateurs économiques publiés ces derniers semaines ont confirmé une relance de l'activité toujours anémique. Même si une rechute dans la récession est improbable, l'économie américaine continue à souffrir d'une grave faiblesse des dépenses de consommation, coupée à un certain ralentissement de la reprise dans l'immobilier et surtout l'industrie.

CARTES D'AFFAIRES



55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 3K2
Télex 05 268556
Fax (514) 845-7874
Tel. (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY
OGILVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Télex: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

Sony met en garde contre les achats aux É.-U.

Claude Turcotte

SONY du Canada a probablement relancé un débat passionné sur l'engouement des consommateurs canadiens pour les produits vendus aux États-Unis, en prévenant cette clientèle infidèle qu'à produit égal il y a peu ou pas de différence dans le prix dans un grand nombre de cas, que les appareils achetés aux États-Unis bénéficient de conditions de garantie généralement inférieures et surtout que les garanties offertes par Sony USA ne sont pas honorées par les services canadiens de Sony.

Les visites de consommateurs canadiens aux États-Unis ont augmenté de plus de 400 % depuis 1987 et Sony du Canada, qui a eu l'an passé un chiffre d'affaires (en gros) de 500 millions \$ en vendant ses produits japonais bien connus aux 1200 détaillants autorisés (dont 600 au Québec) de son réseau, commence à sentir l'impact de ce glissement de marché. M. Denis Bolduc, directeur général des ventes pour la région de l'Est, ne mentionne pas de chiffres précis, mais il avoue que Sony et d'autres commerces et industries canadiens victimes de ce phénomène ont déjà perdu plusieurs centaines de millions de dollars au Québec et que pour le Canada il faut parler « en terme de milliards ».

Présent à cette conférence de presse et assis à la même tribune que M. Bolduc, le président de l'Association canadienne des consommateurs, M. Jean Carouzet, s'est montré beaucoup moins certain du caractère concurrentiel des produits canadiens. Il a prudemment parlé de « la bonne attitude de Sony », mais d'une manière plus générale il a soutenu que le marché canadien devra devenir plus compétitif, puisque le problème de la concurrence américaine est là pour rester. « Nous ne pouvons pas déconseiller aux gens d'aller aux États-Unis », a-t-il dit. M. Carouzet a soutenu que la concurrence farouche va aider les détaillants lorsque le libre-échange sera totalement en vigueur et que les consommateurs pourront acheter tout ce qu'ils veulent où ils le voudront.

Quoi qu'il en soit, Sony du Canada souffre aussi d'une autre façon, car ces consommateurs, qui ont fait leurs achats aux États-Unis, se présentent tout de même dans les magasins canadiens lorsqu'un appareil se brise, en croyant que la garantie américaine leur assure protection. Cela est faux. Un détaillant Sony au Canada n'a pas à respecter cette garantie qui, très souvent d'ailleurs, n'est pas la même que celle offerte par le distributeur canadien, bien que les produits Sony vendus au Ca-



Les visites des consommateurs canadiens aux États-Unis ont augmenté de 400 % depuis 1987.

nada et aux États-Unis proviennent du même manufacturier japonais. Il arrive souvent en plus que les appareils mis en vente ne soient pas identiques. Pour faire une comparaison rigoureuse, il faut que le numéro du produit et la garantie soient identiques. « Nous disons aux gens de bien comparer et dans ces cas les prix devraient être semblables », affirme M. Bolduc. Sony du Canada a même présenté hier en conférence de presse une liste de produits, où les prix comparés, sans tenir compte des taxes, montrent un avantage pour le produit vendu au Canada.

« En revanche, quand il y a un mauvais achat, c'est l'image de Sony qui en souffre », déplore M. Bolduc. Ceux qui ont acheté des walkman, des téléviseurs, des lecteurs au laser, etc. aux États-Unis sont fort mécontents de voir que la garantie sur ces produits ne s'applique pas au Canada et ils en font le reproche à Sony. Même sur un produit identique, la

garantie Sony est souvent meilleure au Canada, c'est-à-dire valable pour une plus longue durée et sur un plus grand nombre de pièces. Par exemple, un lecteur au laser acheté au Canada est couvert par une garantie de trois ans sur les pièces et la main-d'oeuvre alors qu'aux États-Unis il n'est garanti que pour un an. De la même façon, les haut-parleurs Sony sont couverts, au Canada par une garantie de cinq ans, pièces et main-d'oeuvre, et par une garantie de deux ans seulement aux États-Unis.

Pourquoi de telles différences? Cela fait partie de la stratégie de marketing, puisque les consommateurs canadiens, dit-on, veulent être sécurisés davantage au moment de faire leur achat, ce qui ne serait pas le cas des Américains. Il y aurait aussi le fait que les normes de fabrication sont plus sévères au Canada qu'aux États-Unis. On soutient donc chez Sony du Canada que le marché canadien est très concurrentiel.

M. Michel Decary, de la Fédéra-

tion canadienne de l'entreprise indépendante, rappelle par ailleurs que les taxes diverses, y compris l'impôt foncier, font qu'un détaillant au Canada a des coûts de 30 à 40 % supérieurs à ceux d'un concurrent américain. Il n'en reste pas moins qu'il y a une vague très forte des consommateurs vers les États-Unis, un courant qui semble alimenté par une foule d'arguments qui n'ont pas tous nécessairement un fondement économique.

Pour informer les clients, Sony du Canada a commandé un vidéo qui sera projeté chez ses détaillants pour sensibiliser les gens aux problèmes qui peuvent découler de l'achat aux États-Unis. Le groupe Rock et Belles Oreilles livre ce message avec son humour percutant habituel. On y met aussi en garde les consommateurs contre le magasinage au gris en insistant sur l'importance de faire ses achats chez un marchand autorisé à vendre les produits Sony.

Semaine chargée pour l'informatique américaine

WASHINGTON (AFP) — La semaine s'annonce chargée pour les industriels américains de l'informatique avec le lancement d'une série de nouveaux produits par les constructeurs Sun Microsystems, Apple et plusieurs fabricants de microprocesseurs, tandis que les détails de l'accord conclu entre IBM et Apple sont attendus pour demain.

Au rayon des nouveautés, Sun Microsystems va lancer un ordinateur de réseau (Sparcserver 600 MP) à usage professionnel qui comblera un trou dans sa gamme d'ordinateurs de type « station de bureau », entrant en concurrence directe avec les produits proposés par International Business Machines et Digital Equipment.

Apple compte de son côté mettre sur le marché une gamme d'imprimantes laser à haute définition et une version couleur de son ordinateur Macintosh. L'introduction de ces imprimantes et d'un système de scanner pour la reproduction photo-

graphique vise, selon les spécialistes, à maintenir Apple dans le peloton de tête des fabricants informatiques du secteur de l'édition.

La firme Chips and Technologies (C and T) entre, pour sa part, dans la bagarre pour le contrôle du marché des microprocesseurs, actuellement dominé par Intel Corp. Le nouveau venu commence cette semaine la commercialisation de quatre « puces » inspirées des caractéristiques et des fonctions de la gamme de microprocesseurs « 386 » construits par Intel.

Chips and Technologies est la seconde firme, après Advanced Micro Devices, à s'attaquer à la position acquise par Intel sur le marché des microprocesseurs.

Mips Computer Systems devrait également lancer aujourd'hui, la nouvelle version de son microprocesseur R4000 pour ordinateurs de type station de bureau, à usage professionnel. Cette puce est destinée aux machines construites par Compaq

Computer, Digital et les autres membres de l'alliance « ACE », qui réunit depuis avril une quarantaine de firmes du secteur informatique.

Enfin, même si aucune invitation n'a pour l'instant été lancée, les experts du secteur informatique s'attendent à l'annonce, demain, des termes de l'alliance conclue en juillet entre les deux stars de l'informatique américaine, IBM et Apple.

Les premiers éléments de cet accord laissent entrevoir la construction par la firme Motorola d'ordinateurs Apple comprenant des microprocesseurs mis au point par IBM. Apple et IBM devraient également constituer des entités de joint-venture pour l'élaboration de logiciels en commun. Ces logiciels équiperaient la prochaine génération d'ordinateurs compatibles Apple/IBM. Les deux firmes souhaitent également travailler ensemble sur des programmes de type « multi-média », alliant le texte à l'image et au son.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE



Étienne Tshisekedi s'est rendu hier au palais présidentiel pour rencontrer le président zaïrois, Mobutu Sese Seko.

Tshisekedi accepte l'offre de former un gouvernement

d'après Reuter et AFP

KINSHASA — L'opposant Étienne Tshisekedi a déclaré hier avoir officiellement accepté de diriger le futur gouvernement zaïrois, dont la constitution s'annonce néanmoins difficile. Il a également démenti être l'ennemi du président Mobutu Sese Seko malgré la vive rivalité qui les oppose.

« J'ai accepté d'être premier ministre. Le président vient de signer le décret de ma nomination », a-t-il déclaré à la presse au palais de marbre de Kinshasa, à l'issue de la troisième journée de difficiles négociations entre l'opposition et Mobutu sur la constitution du cabinet.

Étienne Tshisekedi, qui avait été choisi dimanche par les deux parties, a précisé que son gouvernement serait nommé dans les 48 heures, ce qui implique un retard par rapport au projet initial, selon lequel il devait prêter serment aujourd'hui.

La cérémonie, a-t-il dit, n'aura pas lieu devant le parlement monocouleur de Kinshasa — qui est essentiellement une chambre d'enregistrement des décisions de Mobutu — mais devant la conférence nationale du Zaïre, où 3000 délégués représentant toutes les tendances politiques sont chargés de définir la transition vers la démocratie. Depuis sa formation en août, la conférence vit dans un chaos quasi-permanent et n'a pas de

président reconnu.

Le nouveau gouvernement remplacera celui de Mulumba Lukoji, installé en mars, dont la destitution avec effet immédiat est prononcée dans le décret nommant Tshisekedi.

Bien que les deux parties déclarent dans un communiqué commun vouloir former « un gouvernement de consensus », il est clair que de profondes divergences les opposent à ce sujet.

Mobutu et ses partisans veulent que l'autorité soit partagée à 50 % entre les deux tendances, mais l'opposition exige davantage, avait-on en effet expliqué auparavant de source proche de la réunion.

« Il y a très peu de progrès, avait-on ajouté. Cela devient grave ».

Étienne Tshisekedi, qui est un ancien ministre de Mobutu, a rompu avec lui avec lui en 1980 et est depuis lors un des adversaires les plus acharnés du président. Celui-ci lui a d'ailleurs fait infliger de lourdes peines de prison et même un internement psychiatrique.

En dépit des innombrables critiques qu'il avait décochées ces derniers jours contre le chef de l'État, Tshisekedi a pourtant assuré hier qu'il ne considérerait pas Mobutu comme un ennemi.

« Je n'ai jamais été l'ennemi de Mobutu, a-t-il dit. J'ai combattu un régime, pas un homme ».

Le président de la Conférence na-

tionale, Kalonji Mutambayi, a annoncé qu'il démissionnait de ce poste parce que le forum n'avait pas été bien préparé et aussi pour protester contre les critiques émises contre lui.

L'opposition l'a accusé d'être inféodé au président Mobutu.

La télévision nationale a rapporté que la prochaine séance de la conférence aurait lieu demain, et non aujourd'hui comme prévu, apparemment parce que le nouveau premier ministre avait besoin de 48 heures pour former son gouvernement.

Par ailleurs, le département d'État américain a estimé hier que le gouvernement de transition, qui doit être formé au Zaïre, devrait être composé de façon à avoir le soutien de la majorité de la population dans ce pays.

Il pourra de cette façon conduire « au retour du calme à travers le pays », a expliqué le porte-parole du département d'État, Margaret Tutwiler.

Washington considère que la mise en place de « ce nouveau gouvernement de coalition est essentiel » au processus devant conduire à des élections libres et démocratiques, a-t-elle ajouté.

Mme Tutwiler a également précisé que la grande majorité des Américains qui avaient voulu quitter ce pays à la suite des troubles, l'avaient fait.

LE MONDE EN BREF

Élections locales

KABOUL (Reuter) — Le président afghan Najibullah a proposé hier des élections locales sous l'égide des Nations unies en vue de mettre fin à la guerre civile. Si toutes les parties acceptent, une date pourra être fixée pour la tenue d'élections libres et directes, qui permettront aux forces politiques de mesurer leur audience et constitueront un premier test avant des élections législatives, a-t-il dit lors d'une conférence de presse. Il a ajouté que les rebelles pourraient faire campagne dans les régions contrôlées par Kaboul à condition qu'ils rendent la pareille au gouvernement. Les rebelles afghans, qui ont jusqu'à présent refusé les offres de paix du président Najibullah, ont annoncé hier matin avoir lancé une attaque d'envergure contre la ville orientale de Gardez, capturé 20 postes gouvernementaux et un village voisin, d'où est originaire le chef de l'État. Environ 3000 moudjahidin ont participé à l'attaque contre Gardez, capitale de la province de Paktia, a-t-on précisé de source rebelle au Pakistan. Les troupes de Kaboul ont répliqué par des raids aériens, a-t-on ajouté. À Kaboul, un porte-parole du gouvernement a démenti la capture de postes gouvernementaux en précisant que l'armée avait repoussé l'offensive et fait de nombreuses victimes dans les rangs des moudjahidin.

Rassemblement

ALGER (Reuter) — Le Front islamique du salut (FIS), auquel est imputée la responsabilité des sanglantes manifestations de juin dernier, a déclaré hier avoir l'intention d'organiser un grand rassemblement vendredi prochain à Alger pour relancer ses activités politiques. Rabah Khébir, membre de la direction provisoire mise en place par le FIS après l'arrestation de ses chefs, a dit que le mouvement organiserait également la réunion des 854 maires des communes dont il a obtenu le contrôle aux municipales de 1990. Les incidents déclenchés en juin par les manifestations du FIS avaient fait 55 morts. Le président Chadli Benjedid avait déclaré l'état de siège et fait intervenir l'armée. L'état de siège a été levé dimanche, une semaine avant la date normale de son expiration. Le président Chadli avait également reporté les premières élections générales pluralistes, initialement prévues pour le 27 juin. Elles doivent avoir lieu avant la fin de l'année. Rabah Khébir a demandé au chef de l'État de mettre fin aux « provocations » engagées selon lui par d'autres partis, qu'il n'a pas nommés, pour créer l'instabilité et l'anarchie.

Affrontements

OUAGADOUGOU (Reuter) — Une manifestation de l'opposition burkinabè à Ouagadougou a donné lieu hier à de violents affrontements qui ont fait des dizaines de blessés, rapportent des témoins dans la capitale du Burkina-Faso. Les manifestants, qui réclament la tenue d'une conférence nationale, se sont heurtés à des partisans du président Blaise Compaoré avant d'être bloqués par les forces de sécurité à l'approche du palais présidentiel. Selon les témoins, les policiers ont tiré en l'air et fait usage de gaz lacrymogènes pour disperser la foule. La manifestation était organisée par la Coordination des forces démocratiques (CFD), qui regroupe 20 partis d'opposition, en réaction à la décision du gouvernement, annoncée jeudi, d'organiser l'année prochaine des « assises nationales de réconciliation » en lieu et place de la conférence politique réclamée par l'opposition. Cette décision a provoqué, vendredi, la démission des sept ministres de l'opposition siégeant dans le gouvernement de transition mis en place par Blaise Compaoré. Le président a accepté le principe d'une démocratisation après dix ans de régimes militaires successifs, mais ses adversaires l'accusent de mettre à profit les ressources de l'État pour préparer une réélection triomphale.

Nomination

MOSCOU (Reuter) — Le président Mikhaïl Gorbatchev a nommé hier un proche collaborateur, Evgueni Primakov, à la tête des nouveaux services secrets soviétiques dont l'activité ne dépend plus du KGB. Evgueni Primakov, qui est né en 1929, a occupé plusieurs hautes responsabilités dans l'entourage du chef du Kremlin, notamment au sein du Conseil de sécurité. Il devient le premier civil à commander le puissant appareil d'espionnage soviétique. Arabisant, il s'est fait connaître à l'étranger en tant qu'émissaire spécial de Moscou au Proche-Orient, notamment durant la crise du Golfe à l'occasion de laquelle il effectua plusieurs voyages à Bagdad.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Comme elles seront en vente bientôt, rassemblez vos épargnes.

Vous avez réussi à épargner? Bravo! Maintenant, faites vraiment fructifier vos épargnes... avec les Obligations d'épargne du Canada. Depuis 45 ans, elles sont le placement préféré de millions de Canadiens. Cette année, vous pouvez les acheter à leur valeur nominale à votre institution financière du jeudi 17 octobre au vendredi 1er novembre. Votre paiement peut être daté du 1er novembre, jour où vos obligations commencent à rapporter de l'intérêt.

SÛRES. Les Obligations d'épargne du Canada sont entièrement garanties par le gouvernement du Canada. C'est un placement sûr qui ne perd jamais de valeur.

ENCAISSABLES EN TOUT TEMPS. Les Obligations d'épargne du Canada peuvent être encaissées en tout temps; votre argent n'est donc jamais gelé.

TAUX D'INTÉRÊT GARANTI. Les Obligations d'épargne du Canada offrent un taux d'intérêt avantageux, garanti pour une année entière.

DEUX TYPES D'OBLIGATIONS. Si vous choisissez l'obligation à intérêt composé, l'intérêt est réinvesti automatiquement et s'accumule jusqu'à l'encaissement ou l'échéance. Si vous optez plutôt pour l'obligation à intérêt régulier, l'intérêt vous sera payé par chèque ou sera versé directement à votre compte le 1er novembre de chaque année.

Faciles à acheter. Les nouvelles Obligations d'épargne du Canada sont en vente au comptant dans la plupart des institutions financières. De plus, un grand nombre d'employeurs offrent à leurs employés la possibilité d'acheter des Obligations d'épargne du Canada à l'aide du Mode d'épargne sur le salaire. Informez-vous auprès de votre employeur.

Le taux d'intérêt sera annoncé à la mi-octobre. Le taux d'intérêt et la limite d'achat de cette année seront annoncés à la mi-octobre. Ces renseignements seront publiés dans les quotidiens et partout où l'on vend des Obligations d'épargne du Canada.

Les obligations de 1984 (émission 539) arrivent à échéance cette année. Les Obligations d'épargne du Canada de 1984 arrivent à échéance cet automne. Pour que votre argent continue à fructifier sans interruption, pensez à réinvestir dans la nouvelle émission, du 17 octobre au 1er novembre.

Rassemblez vos épargnes dès maintenant! Prévoyez acheter vos nouvelles Obligations d'épargne du Canada à partir du 17 octobre. N'oubliez pas : le 1er novembre est la date limite où vous pourrez acheter de nouvelles obligations à leur valeur nominale. La vente d'obligations peut toutefois être interrompue en tout temps.



Les Obligations d'épargne du Canada

Un moyen par excellence pour faire fructifier vos épargnes.

Canada

ACHETEZ-LES DU 17 OCTOBRE AU 1er NOVEMBRE

Prenez la vie à deux poumons, Cessez de fumer!



L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Moscou prêt à répondre par la réciprocité aux propositions de Bush

d'après Reuter et AFP

MOSCOU — Moscou est prêt à répondre par la réciprocité aux importantes réductions d'armements nucléaires annoncées la semaine dernière par le président George Bush, a déclaré hier le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères Vladimir Petrovski.

« L'Union soviétique est prête à engager des mesures comparables », a-t-il dit au cours d'une conférence de presse.

« La partie soviétique est prête à se mettre au travail de manière constructive et sans délai sur les propositions formulées par le président Bush ».

« Le plus important est de ne pas se limiter à de simples discussions, mais d'appliquer rapidement ces mesures ».

M. Petrovski a aussi déclaré que l'URSS lançait un nouvel appel pour l'arrêt des essais nucléaires.

« L'éventail des propositions américaines pourrait être (bien pourrait être) plus large s'il incluait la question de l'arrêt des expérimentations

nucléaires », a estimé M. Petrovski.

Il a indiqué que l'URSS était « prête à entamer dès maintenant des négociations sur la limitation des essais souterrains, ajoutant que les négociateurs soviétiques sur le désarmement seraient prêts dans les prochains jours à entamer la mise au point d'un projet d'interdiction des essais nucléaires avec leurs homologues américains.

« Cette question est très importante et les habitants de nos deux pays, comme la communauté internationale en général, sont intéressés par une solution rapide de ce problème », a-t-il ajouté.

Mikhaïl Gorbatchev s'était félicité samedi de la déclaration Bush, mais ne l'avait commentée qu'avec prudence. Il avait notamment estimé que beaucoup de questions restaient sans réponse comme la position de la France et de la Grande-Bretagne, qui disposent d'arsenaux nucléaires indépendants.

« Aujourd'hui, nous attachons une importance essentielle à l'engagement rapide d'un dialogue avec Washington. Cette initiative suscite cer-

taines questions », a-t-il dit.

Vladimir Petrovski a également annoncé que son collègue A. Oboukhov, lui aussi vice-ministre des Affaires étrangères, se rendrait aux États-Unis courant octobre et rencontrerait Baker pour faire le point sur l'ensemble de la question.

Il a exprimé l'espoir de voir les autres puissances nucléaires s'engager dans le processus.

Moscou dispose de stocks importants de missiles tactiques et de missiles de croisière installés sur des sous-marins et dans l'ouest de l'Union soviétique. La désintégration du centralisme politique et l'effondrement de l'économie soviétique ont cependant modifié les données du problème.

Le ministre de la Défense, Evgueni Chapochnikov, a déclaré par ailleurs dans une interview publiée hier par le quotidien japonais *Yomiuri Shimbun* qu'il se félicitait de « l'initiative très ferme prise par le président Bush ».

« Nous sommes particulièrement heureux que les États-Unis ne considèrent plus l'Union soviétique

comme leur principal ennemi », ajoute-t-il.

Aux États-Unis, M. George Bush s'est montré satisfait de la réaction de l'Union soviétique à son initiative de désarmement nucléaire et espère que Moscou coopérera avec Washington.

« Je suis très satisfait des réactions venues du monde entier, satisfait de la réaction soviétique et je m'attends à ce qu'ils coopèrent sans réserve », a déclaré hier le président américain lors d'un discours en Floride.

« Ce que je propose préservera notre position dirigeante, notre propre puissance, garantira notre propre sécurité nationale, mais réduira de façon significative les armes nucléaires », a-t-il ajouté.

« La réaction internationale, à mon avis, montre que le monde souhaite la paix », a-t-il souligné.

Prié de dire s'il était prêt à renoncer d'urgence, George Bush a répondu : « Nous ferons tout pour ce qu'il faudra pour avancer, (mais) il est encore trop tôt pour cela ».

Le plan de désarmement nucléaire n'augure rien de bon pour le Canada, estiment des experts

Jocelyn Coulon

LE PLAN de désarmement nucléaire dévoilé vendredi par le président George Bush n'augure rien de très bon pour le Canada à court et moyen terme, estiment des experts du Centre canadien pour le contrôle des armements à Ottawa.

Samedi, le premier ministre Brian Mulroney avait qualifié le plan d'« historique et de « profitable pour toute l'humanité ».

Si le plan américain prévoit l'élimination de 2500 armes nucléaires tactiques en Europe, en Asie et sur les navires de guerre et l'ouverture de négociations sur les missiles à ogives multiples basés à terre, il ne limite pas le déploiement de nouveaux bombardiers stratégiques et de leurs missiles de croisière et donne un nouvel élan au programme sur la « guerre des étoiles ». Ces deux composantes du programme militaire américain menacent directement la sécurité du Canada.

« L'élimination d'armes nucléaires est une très bonne nouvelle, déclare John Lamb, directeur du Centre canadien pour le contrôle des armements. Toutefois, il ne faut pas que les Canadiens se bercent d'illusions. La restructuration des forces nu-

cléaires, tant américaines que soviétiques, et le financement accru du programme de « guerre des étoiles » n'ont rien de réjouissant pour notre pays. Au contraire. Nous allons souffrir de ces nouveaux développements à cause de notre position géographique ».

Dans sa proposition sur le désarmement nucléaire, le président américain a déclaré que tous les missiles de croisière de courte portée (moins de 600 kilomètres) seraient retirés et qu'il demanderait au Congrès un financement accru pour le bombardier stratégique B-2 et le programme de « guerre des étoiles ». Il n'a pas fait mention des missiles de croisière à longue portée qui équipent surtout les bombardiers stratégiques et les sous-marins.

Selon Tarik Rauf, chercheur au Centre, les Américains veulent restructurer leurs forces nucléaires en éliminant certains missiles au sol, mais en développant le côté aérien de leur triade nucléaire. « Ce nouveau plan doit être ajouté aux réductions consenties lors de la signature du traité START en juillet dernier, dit-il. C'est alors qu'on obtient un portrait plus global de la structure à venir des forces nucléaires américaines ».

Lorsqu'on examine la structure

actuelle des forces nucléaires américaines, les missiles de croisière représentent environ 15 % de ces forces. Dans sept ans, c'est-à-dire lors de l'échéance du traité START, ils représenteront 30 % de l'arsenal américain. L'arsenal soviétique contient 8 % de missiles de croisière. En 1998, ce pourcentage passera à 32 %. Le traité START prévoit surtout des réductions dans le nombre d'armes nucléaires basées au sol ou sur sous-marins.

L'augmentation du nombre de bombardiers et de missiles de croisière signifie une plus grande utilisation de l'espace au-dessus du territoire canadien et l'accélération du déploiement d'une défense antiaérienne plus dense.

Selon M. Rauf, les missiles de croisière sur sous-marins soviétiques menacent directement les villes et bases militaires du continent nord-américain.

« Le programme de la « guerre des étoiles », dont l'objectif est de détruire des missiles stratégiques balistiques en route vers les États-Unis, va se poursuivre, dit M. Rauf. Mais en plus, les Américains pensent aussi se défendre contre les bombardiers et les missiles de croisière qui volent à une altitude plus basse que les grands missiles. Il est donc nécessaire de

bâti une défense antiaérienne sinon la maison (le continent nord-américain) n'aura qu'un toit mais pas de murs. C'est là qu'entre en jeu le Canada. Les programmes de défense antiaérienne auront besoin de la collaboration du Canada pour mieux fonctionner et ainsi protéger l'ensemble du continent nord-américain ».

M. Rauf indique que le Congrès américain a décidé de financer le développement et le déploiement d'un système de défense antimissile ABM plus important que celui qui est actuellement prévu par le traité ABM de 1972. Ce traité américano-soviétique prévoit un site de défense antimissile doté d'une centaine de lanceurs de missiles pour chaque pays. Le nouveau plan américain doterait les États-Unis de cinq à sept sites dotés de 1200 lanceurs de missiles antimissiles.

Selon M. Rauf, le développement d'un système ABM va obliger le Canada à collaborer avec les États-Unis, la défense du continent nord-américain formant un tout.

M. Rauf estime que le Canada doit faire savoir aux États-Unis qu'il est impératif de limiter, sinon d'éliminer les missiles de croisière à têtes nucléaires, et de respecter le traité ABM de 1972.

Camdessus reconduit à la tête du FMI

WASHINGTON (AFP) — M. Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international (FMI), a été reconduit hier à la tête de cette organisation financière internationale pour un deuxième mandat de cinq ans, a annoncé le FMI.

La prolongation du mandat de M. Camdessus, qui vient à expiration en janvier prochain, a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration du Fonds, a indiqué le FMI dans un communiqué.

M. Camdessus, ancien gouverneur de la Banque de France, est directeur général du FMI et président du conseil d'administration depuis janvier 1987, date à laquelle il avait succédé dans ces fonctions à M. Jacques de Larosière.

« C'est avec plaisir (...) que j'accepte de continuer dans mon poste », a déclaré M. Camdessus devant le conseil d'administration du Fonds, en ajoutant que le « travail conjoint réalisé au cours des cinq dernières années a été la source de nombreuses satisfactions, mais beaucoup reste à faire ».

Par ailleurs, M. Camdessus, est attendu vendredi à Moscou et devrait conclure un accord sur l'octroi à l'URSS du statut de membre associé au FMI, a indiqué hier l'agence Interfax.

Il s'entretiendra en particulier avec le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, selon Interfax, se référant à des « sources bien informées ».

Un haut responsable du FMI a annoncé ce week-end que le Fonds monétaire international était prêt à travailler « immédiatement » avec l'Union soviétique, dès que ce pays deviendrait officiellement membre associé du Fonds.

Le statut de membre associé du FMI permettra à l'URSS de recevoir notamment une aide technique du Fonds, mais l'Union soviétique ne pourrait en revanche pas recevoir de prêts.

Le texte approuvé par le conseil du FMI quant au statut offert à l'URSS « définit les relations que le Fonds veut avoir avec l'Union soviétique », pays qui sera le premier à posséder un statut de membre associé au FMI, a-t-on indiqué au FMI.

Pour que ce statut unique devienne effectif, il faut maintenant que l'Union soviétique accepte les termes proposés par le FMI.

L'Irak tente de poursuivre son programme nucléaire

MANAMA (AFP) — L'Irak tente toujours de poursuivre un programme nucléaire sophistiqué, a affirmé hier le chef de la sixième mission d'experts nucléaires de l'ONU, peu après son arrivée à Bahreïn en provenance de Bagdad, où il avait effectué une visite d'inspection.

« Les Irakiens tentent de maintenir en activité leur programme, même après la fin de la guerre », a affirmé M. David Kay.

Selon lui, il existe des « sites en Irak où le développement du programme nucléaire se poursuit toujours ».

Il s'est abstenu de préciser si les documents saisis portaient sur la fabrication d'un détonateur destiné à faire exploser un engin nucléaire.

L'expert de l'ONU a indiqué que ces documents « sont actuellement en route pour Vienne », où se trouve

le siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et indiqué qu'un rapport détaillé concernant la mission qu'il a conduite en Irak sera soumis la semaine prochaine au Conseil de sécurité et à l'AIEA.

« Nous n'avons pas tout découvert », a encore dit M. Kay qui tout en qualifiant sa mission de réussie, a affirmé qu'il existait toujours en Irak des sites et des facilités nucléaires que nous n'avons pas pu localiser.

Interrogé sur la nature des documents saisis en Irak, l'Américain David Kay a indiqué que l'inventaire est constitué de quelque « 25 000 pages de documentation, d'une vingtaine d'heures d'enregistrement vidéo et de quelque 700 photographies ».

Ces documents, a-t-il poursuivi, portent essentiellement sur les aspects techniques du programme nu-

cléaire irakien d'enrichissement de l'uranium (élément de base pour la fabrication d'une bombe atomique).

Ils portent également, selon M. Kay, sur les transactions effectuées par l'Irak pour se procurer certains équipements nécessaires à son programme nucléaire.

Dimanche, le conseiller du président américain George Bush pour les Affaires de sécurité nationale, M. Brent Scowcroft, a affirmé que la taille du programme nucléaire développé par l'Irak semble beaucoup plus importante que prévu, au vu des derniers documents saisis à Bagdad pour les experts de l'ONU.

Le responsable de la commission spéciale de l'ONU sur l'Irak, l'ambassadeur suédois Rolf Ekeus, avait pour sa part affirmé que ces documents prouvaient que l'Irak avait un programme nucléaire militaire.

Les Douze obligent les Pays-Bas à retirer leur projet d'union politique

BRUXELLES (AFP) — Les Pays-Bas ont été contraints hier à Bruxelles de retirer leur projet de traité sur l'union politique européenne face au déluge de critiques que ce texte a déclenché parmi les Douze.

Le retrait du projet néerlandais a été annoncé par le ministre néerlandais des Affaires étrangères, M. Hans van der Broek, dont le pays assure la présidence tournante de la CEE.

« Nous allons utiliser le projet de traité » élaboré par le Luxembourg, précédent président de la CEE, comme base des négociations à venir, a indiqué M. van der Broek à la presse. Le texte néerlandais « servira de document pour de possibles amendements à la proposition luxembourgeoise », a-t-il ajouté.

L'écrasante majorité des ministres des Affaires étrangères des Douze, réunis à Bruxelles, ont opposé un véritable tir de barrage au texte néerlandais, de crainte qu'il ne fasse capoter leurs négociations dont la conclusion est prévue en décembre prochain.

« C'était pénible et poignant », a commenté le ministre belge des Af-

aires étrangères Mark Eyskens, dont le pays était l'un des rares à soutenir la proposition de La Haye.

Les Pays-Bas avaient présenté ce mois-ci à leurs partenaires de la CEE un nouveau projet de traité, qui, selon ses adversaires, fait table rase des six mois de négociations conduites par le Luxembourg, précédent président de la CEE.

Le maintien de ce texte qui « apparaît après trois mois de silence à la table de négociations, créait plus de confusion que d'avancées sur la voie de l'union politique », a déclaré le ministre français des Affaires étrangères Roland Dumas, en indiquant qu'il résumait le sentiment général.

Seuls l'Espagne et la Belgique n'ont pas explicitement condamné ce texte, qui pose avant tout aux Douze un problème de méthode, selon les explications du chef de la diplomatie portugaise Joao Deus Pinheiro.

La plupart des délégations y compris l'Allemagne et la Commission européenne pourtant favorables au contenu des propositions néerlandaises, ont jugé plus raisonnable, par souci d'efficacité, de revenir au texte

Washington écarte une reprise du dialogue avec l'OLP

WASHINGTON (AFP) — Washington a écarté hier une prochaine reprise du dialogue entre les États-Unis et l'OLP, après le retrait d'Abou el Abbas du comité exécutif de cette organisation, estimant notamment que ce « n'était pas le moment » d'en discuter alors que les États-Unis s'efforcent de réunir une conférence de paix.

Le dialogue entre Washington et l'OLP avait été suspendu en juin 1990 à la suite d'une opération militaire contre Israël menée par l'organisation d'Abou el Abbas.

« La reprise d'un dialogue USA-OLP n'est pas un sujet que nous examinons pour l'instant », a déclaré le porte-parole du département d'État, Margaret Tutwiler. Elle a rappelé que le président George Bush avait, lors de l'annonce de cette suspension, posé plusieurs conditions à la reprise de ce dialogue, y compris « la condamnation de l'attaque terroriste pour laquelle Abou el Abbas était directement responsable ».

« Je ne crois pas avoir jamais vu cette condamnation », a poursuivi le porte-parole, notant que l'OLP avait à l'époque publié une déclaration très générale.

« Nous avons noté le départ d'Abou el Abbas du comité exécutif mais

cela ne répond pas à toutes nos préoccupations », a ajouté Mme Tutwiler.

Abou el Abbas, président du Front de libération de la Palestine, ne s'est pas représenté au Comité exécutif élu à la fin de la semaine lors de la réunion du Conseil national palestinien (CNP) à Alger.

« Ce n'est pas le moment de discuter, de réexaminer cela. C'est le moment, c'est ce que nous faisons, d'avoir pour priorité de tenter de mettre en place un processus de paix et c'est notre priorité actuellement », a ajouté Mme Tutwiler.

Les États-Unis s'efforcent de convoquer d'ici fin octobre une réunion de paix réunissant Israël, des pays arabes et des Palestiniens.

Interrogé sur une nouvelle rencontre entre des Palestiniens et le secrétaire d'État James Baker, le porte-parole a indiqué qu'il n'y avait pour le moment pas de projet de rencontre à « Washington ou n'importe où ailleurs ».

Elle a cependant souligné que M. Baker avait indiqué la semaine dernière qu'il poursuivait ces rencontres et pensait à nouveau rencontrer bientôt les Palestiniens pour mettre au point les détails des assurances sur la réunion de la conférence.

Débat houleux au Parlement roumain

BUCAREST (Reuter) — Les émeutes de la semaine dernière à Bucarest et la démission forcée du premier ministre Petre Roman ont provoqué hier un débat houleux au Parlement roumain.

Le chef des services de renseignement, issus de l'ancienne politique secrète (Securitate) dissoute après la révolution de décembre 1989, a mis les incidents sur le compte du gouvernement sortant et exigé une réorganisation complète du pouvoir.

« Nous ne sommes qu'au début d'une période très difficile. Nous nous dirigeons vers le creux d'une récession économique à une vitesse incontrôlable », a averti Virgil Magureanu.

« Je ne souhaite pas faire une analyse politique mais nous entrons maintenant dans une période chaude qui pourrait favoriser d'autres assauts violents sur l'État de droit, a-t-il poursuivi. La cause principale en est ici, à l'intérieur du pays, et non à l'étranger ».

« Le mécontentement a été généré par le gouvernement et sa politique économique (...) Ce gouvernement doit être élagué de manière drastique parce que... », a-t-il encore ajouté, avant d'être réduit au silence par des sifflets et huées.

Bucarest a été le théâtre, de mercredi à vendredi, de violentes manifestations de mineurs à laquelle s'étaient joints des éléments locaux. Les émeutiers s'en sont pris au siège du gouvernement et à l'Assemblée, assiégeant par ailleurs le palais du président Ion Iliescu.

Interviewé par Reuter après son « lachage » par le chef de l'État, Pe-

tre Roman a estimé dimanche que ces émeutes avaient participé d'un putsch communiste destiné à le renverser et à mettre fin à sa politique de libéralisation économique.

Ion Iliescu, lui-même un ancien communiste, a cédé aux mineurs et engagé des pourparlers avec les principaux partis politiques en vue de la formation d'une coalition qui remplacerait aux affaires le Front de salut national (FSN) de Petre Roman.

« Les prix ont été l'une des causes principales (des émeutes) », a ajouté Virgil Magureanu en faisant allusion au taux d'inflation de 200 %.

Dans un rapport préliminaire présenté aux députés, le ministre de l'Intérieur Doru Ursu a de son côté annoncé que le bilan officiel des émeutes était de trois morts, après le décès d'un jeune gendarme qui a succombé à ses blessures dimanche.


La police anti-émeute, a-t-il dit, a été confrontée à une foule agitée de plus de 16 000 mineurs qui, avec l'appui de milliers d'éléments locaux, s'est livrée à un saccage d'une « violence sans précédent ».

Au-delà de la violence brute, la descente des mineurs à Bucarest a porté un coup peut-être mortel à la politique de libéralisation économique, qui arrivait à un stade crucial avec la prochaine convertibilité totale de la monnaie et des privatisations à grande échelle d'entreprises du secteur public.

« Il nous faut du temps. La Roumanie est un pays violent », a déclaré à Reuter un député du Front du salut national, Mihai Badinici.

Série BANQUE NATIONALE

Festival International de Nouvelle Danse



Groupe Émile Dubois
Jean-Claude Gallotta

Théâtre Maisonneuve, Place des Arts
1^{er}-2 octobre, 20h30

« Une explosion de couleurs entre fête rituelle et fête foraine dans une contrée fortement marquée par l'esprit tzigane. Gallotta renoue avec la magie. Bon voyage. » Le Monde de la Musique (Paris)

En vente au réseau Admission (514) 522-1245 et aux guichets de la Place des Arts. Info Danse : (514) 525-1500

ADMISSION

DROGUES... PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec

ÉDITORIAL

Le sursaut réactionnaire

AUX QUATRE COINS d'Haïti, durant son historique campagne électorale de novembre et décembre 1990, Jean Bertrand Aristide, le « prêtre des pauvres » qui allait conquérir la magistrature suprême de l'un des plus misérables pays du monde, s'affichait volontiers main dans la main avec les soldats. Il célébrait sans cesse « le mariage de l'armée et du peuple », dans l'espoir fervent d'exorciser la malédiction qui pesait depuis cinq ans sur la transition entreprise en février 1986 avec la chute de Jean-Claude Duvalier : l'impuissance des gouvernements civils à s'imposer, la succession bouffonne des coups d'État militaires et des élections-bidon.

Le bon père — dont on ignore le sort exact, après son « arrestation », au moment d'écrire ces lignes — a-t-il déjà raté son pari ? Autrement dit, assiste-t-on à un ultime sursaut de l'ordre ancien — un peu comme à Moscou il y a six semaines — ou bien la menace se profile-t-elle, vraiment, de son retour durable ?

Les événements d'hier et d'avant-hier, dans la capitale d'Haïti et en province, ont un tel parfum de déjà vu, sentent tellement le tiers monde et les républiques de bananes dans ce qu'ils ont de plus triste, qu'on est vite tenté de n'y voir qu'un épisode de plus dans une histoire condamnée à se répéter sans cesse, entre misère, révoltes et révolutions de palais télévisées par l'armée. Pourtant, ce n'est pas ça — en tout cas pas seulement ça — qui se passe en ce moment à Port-au-Prince.

Si d'aventure les quelques fractions de l'armée, qui tirent sur la demeure du président, abattent des civils dans la rue et font fermer toutes les radios du pays, s'emparaient du Palais présidentiel, elles ne pourraient pas tenir le pouvoir très longtemps. La révolte populaire qu'on avait vue dans toutes les régions du pays en janvier dernier, lors du coup d'État raté de Roger Lafontant, ne serait rien à côté de ce qu'un renversement, voire un assassinat du président Aristide, véritable Dieu fait homme pour ses supporters, causerait comme commotion parmi les masses haïtiennes. La frénésie vengeresse de la population serait alors telle que seul un bain de sang d'une ampleur sans précédent — même en Haïti — pourrait en venir à bout.

Depuis bientôt huit mois, cahin-caha mais d'une façon volontaire et résolue, lentement mais avec déjà quelques résultats positifs, une expérience démocratique était — est toujours ? — en cours en Haïti, dans les conditions les plus difficiles qui se puissent imaginer. La démocratie parlementaire et la pau-

vreté absolue ne font pas spontanément bon ménage. De plus, la légitimité des urnes et la volonté de réforme se heurtent, ici, à des intérêts et à des habitudes profondément enracinés, dont on ne se débarrasse pas en criant « ciseaux ».

Pourtant, on persiste à se dire que le pari d'Aristide était et reste jouable, malgré cette révolte d'un quartieron de militaires qui avancent des revendications catégorielles derrière lesquelles se cachent mal une pulsion réactionnaire plus générale.

L'enjeu en Haïti, ce n'est pas seulement un peu plus d'argent pour les généraux, ou la non-séparation de la police et de l'armée — deux questions qui avaient fait, entre autres, l'objet de débats animés au cours des dernières semaines. C'est, plus simplement et plus gravement, de savoir si, oui ou non, un

**Au Sud,
les dictatures
ne sont plus
une fatalité**

gouvernement élu peut exister, appliquer son programme et instaurer la séparation des pouvoirs, lorsque n'existe qu'une tradition de violence et d'arbitraire, sur fond de grande misère.

On le voit aujourd'hui sur toutes les latitudes : un vieux monde se meurt, le neuf n'est pas encore présent, et un chaos, parfois doux et enthousiasmant, souvent dur et effarant, se profile dans l'intervalle.

L'ancien régime ne peut revenir au pouvoir en Haïti, parce que la société s'est réveillée, mobilisée par l'espoir — un espoir peut-être fou mais néanmoins furieusement réel —, réveillée à un tel point qui rend hasardeux le pari de « l'ordre à tout prix » et du silence réimposé de force. L'ancien régime ne peut revenir aux affaires en Haïti, parce que ses acteurs, collectifs (le système macoute, l'armée monolithique) et individuels (les Roger Lafontant, Henri Namphy et Williams Regala) sont soit morts, soit dans un état de décomposition, de désorganisation ou de désarroi avancé. L'ancien régime en Haïti ne peut revenir, parce qu'il n'a, strictement parlant, rien à proposer.

Et encore, si l'expérience Aristide s'était révélée, à l'usage et au bout de huit mois, un cafouillage, un échec et une imposture de A à Z, on aurait pu comprendre sans les partager les velléités de « l'ordre »... Mais telle n'était pas, ces

dernières semaines, la conjoncture politique à Port-au-Prince. Loin de là.

Malgré le babillage irresponsable et l'esprit de contradiction systématique des assemblés élus (Sénat et Chambre des députés) devant l'exécutif du premier ministre René Préval, malgré une situation économique qui n'a globalement pas encore bougé du point de vue des masses déshéritées, l'administration Aristide avait déjà des réalisations concrètes à son actif : nettoyage de l'administration publique (8000 postes abolis), réduction du fonds de roulement du gouvernement — le lieu d'un graissage de patte inouï pendant des années — de 33 millions à 17 millions de dollars par mois, réduction radicale de la légendaire insécurité dans les rues, etc. Sans compter la crédibilité internationale d'une équipe qui avait à son passif une réputation initiale de « gauchisme », mais qui est quand même allée, cet été, chercher au FMI et à la Banque Mondiale des engagements financiers d'un demi-milliard de dollars.

Il subsiste encore, en Haïti, et pas seulement parmi les méchants macoutes, des comportements qui n'ont rien à voir avec la charité chrétienne et la passion démocratique. Les manifestations de rues dégénèrent encore en lynchages populaires parfaitement indignes. Sylvio Claude, résistant héroïque de l'époque Duvalier, qui pensait cueillir enfin les dividendes de son action au moment des élections de 1990, a vu sa carrière totalement brisée par l'irruption météorologique du phénomène Aristide. Il en avait gardé une telle amertume, une telle rancœur qu'il n'aurait pu, avant-hier soir, et selon les informations qui nous sont parvenues, réprimer une réaction de joie devant la nouvelle du coup d'État. Réaction qui lui aura été fatale...

De même, devant la mort présumée de Roger Lafontant dans une fusillade à la prison où il était gardé, on se prend à trouver dommage qu'un criminel comme lui ait dû absolument, dans un pays comme Haïti, finir de cette façon, plutôt que de purger longuement sa peine méritée, dans la prison démocratique d'un État démocratique.

Ce qui se joue en Haïti, pour Haïti mais aussi pour tout ce tiers monde à qui on crie « démocratie ! », pour ce tiers monde qui cherche à conjuguer liberté, pluralisme et développement, c'est ni plus ni moins que le droit à l'existence, à la renaissance et à l'espoir. Quels que soient les développements immédiats à Port-au-Prince, l'expérience haïtienne n'est pas invalidée par ce sursaut réactionnaire. Au Sud, les dictatures militaires ne sont plus une fatalité.

FRANÇOIS BROUSSEAU



Sylviane Tramier

La carte africaine

LES ÉMEUTES qui ont secoué le Zaïre et en particulier sa capitale Kinshasa la semaine dernière sont venues, tristement, donner raison aux diplomates canadiens qui avaient fait barrage depuis plus d'un an à la tenue du prochain sommet francophone dans ce pays. Le Canada a mené une vigoureuse campagne pour que la réunion des chefs d'État et de gouvernement ne se tienne pas à Kinshasa, contrairement à ce qui avait été convenu à la clôture du dernier sommet à Dakar. Et avait fini par convaincre la Belgique et la France que le Zaïre n'était pas en mesure, financièrement, politiquement et moralement d'accueillir le sommet.

Tout le monde se trouve grandement soulagé que la décision de se réunir à Paris ait été prise plusieurs mois avant les dernières émeutes, et qu'à moins de deux mois du prochain sommet francophone, on ne soit pas obligé de trouver à la hâte une solution de rechange. « Nous pensons que nous avons été bien avisés », s'est borné à dire un responsable de l'ambassade du Canada à Paris.

Mais pour l'avenir, on n'est guère plus avancé pour décider où tenir les sommets. On s'accorde à dire que le prochain tour doit revenir à l'Afrique, ou du moins à un pays du « Sud ». Mais une fois que l'on a éliminé ceux qui l'ont déjà organisé (le Sénégal), ceux qui ne présentent pas de meilleures garanties démocratiques que le Zaïre, et ceux dont l'économie ne supporterait pas la dépense trop lourde qu'entraîne l'organisation d'un sommet, on reste avec un choix très délicat à faire dans un éventail très limité.

LE Maurice est le pays le mieux placé pour rallier tous les suffrages. Mais rien n'est fait. Et selon des personnes impliquées dans la préparation du sommet, il est probable qu'au sommet de Chaillot, on choisira de laisser la décision en suspens, contrairement à la tradition qui s'était établie de désigner, à la fin d'un sommet, le pays hôte du prochain.

Mais ce n'est pas là la seule difficulté que rencontrent les préparatifs du sommet de Chaillot. On parle de plus en plus ouvertement des divergences de vues, entre la France et le Canada, sur la conduite des affaires francophones. Le Canada qui souhaite approfondir la coopération multilatérale dans la francophonie s'accommode mal des incertitudes de la politique francophone de la France, tiraillée entre les deux ministères de tutelle, celui, très puissant, de la Coopération et celui de la Francophonie.

On a du mal à s'entendre sur une réforme des institutions de la francophonie, sur le rôle de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et sur l'adoption d'une programmation. Le Canada a le sentiment que la France, trop soucieuse de préserver sa coopération bilatérale avec ses anciennes colonies, ne veut pas jouer à fond le jeu de la coopération multilatérale.

LA CARTE africaine, la France l'a jouée de façon spectaculaire en faisant la preuve, la semaine dernière, qu'elle était toujours une puissance dans la région et qu'elle pouvait dépêcher en quelques heures un millier de soldats français au Zaïre. Mais tout indique que cette expédition prendra cette fois une tournure différente des précédentes. En 1978, une intervention franco-belge pour délivrer des Européens détenus en otages par les rebelles katangais dans la capitale de la

province du Shaba, dans le sud-est zaïrois, avait permis à M. Mobutu Sese Seko de consolider son pouvoir. Aujourd'hui, Paris prend soin de se démarquer de son ancien protégé. L'ambassadeur de France au Zaïre a en quelque sorte sommé le président Mobutu, qui dirige le pays depuis 26 ans, de passer la main. « Nous avons fait part au président Mobutu de la nécessité de voir le Zaïre engager une évolution marquée vers le changement », dit-on au Quai d'Orsay (adresse du ministère des Affaires étrangères). « Ce changement, poursuit-on, passe par une ouverture vis-à-vis de l'opposition (...) et par la mise en oeuvre de mesures de redressement économique avec la rigueur que cela impose. »



Lettre de Paris

Paris a même abandonné toute réserve ou politesse diplomatique pour montrer combien, à ses yeux, le régime du président Mobutu s'est discrédité par les violations des droits de la personne, la corruption, l'incurie de son administration. Le secrétaire d'État à l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, a qualifié publiquement le président Mobutu de « compte en banque ambulant coiffé d'un bonnet de léopard ». Et le ministre des Affaires étrangères, M. Roland Dumas, interrogé sur les propos de son subordonné, a répondu qu'il n'employait pas « forcément le même langage que M. Kouchner ». Mais il a cru bon de préciser : « Vous pourriez peut-être noter dans ma réponse une nuance de regret... »

Le Zaïre, ancienne colonie belge mais où, après l'indépendance, se sont exercées l'influence et la puissance prépondérantes de la France, se situe au quatrième rang des pays africains bénéficiaires de l'aide française. Or depuis juin 1990, et à certain discours prononcé par le président Mitterrand à La Baule (ouest de la France), à l'occasion du sommet franco-africain, la France a infléchi sa politique africaine (au grand déplaisir du président Mobutu).

POUR la première fois, la France annonçait que l'aide qu'elle accordait serait subordonnée aux efforts de démocratisation et de respect des droits de la personne dans les pays bénéficiaires. Ce discours de La Baule a fait l'effet d'une douche froide sur plusieurs dirigeants africains, mais d'autres l'ont salué comme l'aube de nouvelles relations, sur de meilleures bases, avec l'ancienne puissance coloniale. Le discours de La Baule a marqué une étape importante dans les liens que la France entretient avec l'Afrique. Et donc, compte tenu de la place qu'occupe l'axe Paris-Afrique dans la francophonie, pour tout l'espace francophone.

La nouvelle politique française n'a pas déclenché le vent de démocratisation qui souffle sur l'Afrique francophone, mais elle l'a encouragé et accompagné. Au Zaïre, la présence des troupes françaises, mandatées pour la protection et l'évacuation des ressortissants étrangers, risque pourtant d'être perçue, par les populations, comme une nouvelle tentative de sauver la mise au président Mobutu. La carte africaine de la France n'est pas assurée de remporter la levée.

LETTRES AU DEVOIR

Mysogynie au Parlement

LES PROPOS violents et vulgaires tenus par le député conservateur, Bill Kempling, à l'endroit de madame Copps, mardi dernier à la Chambre des Communes, sont une insulte pour cette dernière et ont atteint toutes les femmes canadiennes dans leur dignité.

Le comportement de ce député est inexcusable et fait preuve d'un manque de savoir-vivre et d'un grand manque de jugement. Quand on pense que ces soi-disant grands penseurs ont entre leurs mains la destinée de notre pays, il y a de quoi faire frémir.

Encore, si Bill Kempling avait eu le courage de ses actes ! En niant publiquement, comme il l'a fait, avoir proféré de telles injures, ce dernier a fait preuve de lâcheté et d'un manque d'honnêteté.

Ce député conservateur est indigne des fonctions qu'il détient au sein du Parlement canadien et de la confiance que lui a portée son électeur.

Je suis déçu et perplexe de constater qu'aucune sanction n'ait été prise à son égard et qu'un tel individu continue toujours à accomplir ses fonctions de secrétaire parlementaire et de représentant du peuple canadien.

Carole Doyon
Montréal, 20 septembre 1991

De l'aveuglement

DE TOUTE évidence M. Pierre Graveline se délecte dans la construction de fictions politiques. Il y a quelques mois (L.E. DEVOIR 12 avril) il servait un grave avertissement aux forces indépendantistes du Québec, les pressant de se liguer pour s'attaquer à la contre-offensive fédéraliste. Le 5 septembre dernier, il revient à la charge et prend à témoin les événements en Union soviétique pour de nouveau lancer son cri d'alarme aux dirigeants indépendantistes, en vue d'établir « dès aujourd'hui un rapport de force par la mobilisation de la population », pour contrer « la résistance des pouvoirs centraux », entendons le pouvoir central canadien.

On se demande comment quelqu'un de supposément informé, syndicaliste et écrivain de surcroît peut écrire ce qui suit. « Certains esprits naïfs s'imaginent peut-être que le pouvoir central canadien ne peut être comparé aux États soviétiques et yougoslaves. Étant un État de droit, le Canada croient-ils, agirait tout autrement. Ils ont pourtant en commun d'être des pays érigés sur des vœux de l'esprit... » Il évoque comme il se doit octobre 1970 pour démontrer qu'en cas de sécession du Québec, Ottawa n'hésiterait pas à lancer ses chars contre le peuple. Je n'ai ni le temps, ni le goût de relever toutes les inepties que contient cette pseudo-démonstration.

Qu'il me soit seulement permis de souligner une de ces énormités, celle où l'auteur affirme sans ambages qu'un État de droit peut être érigé sur des vœux de l'esprit. Cette confusion de la pensée montre bien l'igno-

rance ou plutôt l'aveuglement de l'idéologue incapable de saisir et de respecter la véritable nature des faits historiques. Cela montre aussi son mépris face à la souffrance de ces peuples qui après plus d'un demi-siècle de lutte, célèbrent le triomphe du droit sur la tyrannie.

Claude Poulin
Sillery, 10 septembre 1991

Faut passer à l'action

À LA SUITE de l'éditorial de Mme Bissonnette du 17 septembre dernier, je me dois d'émettre mon opinion.

Rares sont ceux qui n'ont pas encore saisi l'ampleur de la crise économique actuelle et le borbier dans lequel nous nous enlisons un peu plus chaque jour. Devant cette réalité nous nous devons d'agir.

Se contenter de le dire n'est malheureusement pas suffisant. Il faut passer à l'action. L'inertie, bien qu'elle ait l'avantage de ne bousculer personne, nous mènera droit à la faillite, si ce n'est déjà fait.

Les conséquences sont telles qu'il me semble totalement irresponsable de mettre au second plan l'état de notre économie dans l'analyse de la situation actuelle.

Mettre les travailleurs de la fonction publique face à une réalité que tous constatent, n'est pas à mon avis une injustice. Être juste et être légal ne sont malheureusement pas toujours synonymes. Si la Commission des relations de travail conclut à l'illegalité du fait d'avoir imposé des conditions préétablies à la négociation j'en conclus non pas à l'injustice des conditions imposées, mais à l'illegalité quant à la manière de l'imposer. Ceci mérite débat, mais jamais au détriment de la réalité économique.

Lorsque les politiciens font fi de leurs « ordres intérieurs », nous les qualifions d'irresponsables, prêts à sacrifier notre avenir économique pour leur image politique. Après avoir lu votre éditorial, il semble qu'il nous

faut faire de même lorsqu'ils font l'inverse.

Mais il y a pire encore. Lorsque vous dites « pourquoi faut-il singulariser les fonctionnaires fédéraux, et leur faire porter, plus qu'à d'autres travailleurs, le poids du dérapage fiscal de l'ensemble de la société canadienne », vous êtes totalement à l'opposé de la réalité.

Je crois qu'au contraire, il est temps que les fonctionnaires de ce pays partagent la même réalité que nous l'ensemble de la société canadienne, devons supporter. Nous avons eu plus que notre part de pertes d'emplois et gels de salaire.

Je suis d'accord avec vous, les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés, ils sont des travailleurs comme nous. Pourquoi alors crier à l'injustice quand, à leur tour, ils doivent ressentir l'effet de l'actuelle crise économique ? Entre les propos du gouvernement et les vôtres, vous, plus qu'eux, semblez considérer les fonctionnaires comme des travailleurs privilégiés.

L'évidence de l'état d'urgence de notre économie ne laisse aucun doute. Des éditoriaux comme le vôtre ont le danger de nous le faire oublier.

Pierre Dupuis
Lachenaie, 19 septembre 1991

L'invasion de la Croatie

FAUT-IL nommer les choses par leur vrai nom ? Vu d'ici, ce qui se passe en Croatie n'est pas une lutte fratricide ni un problème intérieur yougoslave mais bel et bien une guerre d'invasion de la Croatie par la Serbie.

La Croatie a démocratiquement opté pour son indépendance. Que faut-il de plus à la communauté internationale pour la reconnaître ? Où sont passées les grandes valeurs démocratiques prônées par l'Occident et surtout par la seule superpuissance ? Les tentatives de cessez-le-feu ont toutes lamentablement échoué. Les agresseurs serbes imposent la violence comme moyen de solution d'un conflit. Ils négocieront lorsqu'ils occuperont le territoire désiré. D'ailleurs, la lâcheté de l'Occident ne leur laisse-t-elle pas toute la latitude nécessaire pour nous placer devant cet état de faits ?

Les mots sont dérisoires devant la balle d'un fusil. Le droit des peuples à l'autodétermination est un droit collectif fondamental et inaliénable et ce droit prime sur toute idéologie de « Nouvel Ordre Mondial » (sic) que tente de nous imposer une superpuissance en quête de camouflage de sa réalité intérieure à la veille de ses élections présidentielles.

Je souhaite le courage nécessaire à l'Europe afin d'imposer, par la force s'il le faut, un règlement dans cette guerre d'invasion. Si l'Europe laissait faire les Serbes, qu'elle ne s'étonne pas par la suite d'assister au foisonnement de tels conflits qui l'affaibliraient pour des décennies.

Forçons le gouvernement canadien à reconnaître immédiatement l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie.

Richard Roy
Longueuil, 19 septembre 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice
USE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et Directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS